SERVAGE ET MARCHÉS
L'UNIVERS ÉCONOMIQUE DES SERFS DE BOHÊME
dans le domaine de Friedland (1583-1692)

Sheilagh OGILVIE*

L'ÉCONOMIE PAYSANNE[1], notamment dans l'Europe soumise au servage, est souvent considérée comme un univers étrange et exotique voire « un monde entièrement à part »[2]. Depuis le travail pionnier d'Alexandre Chayanov au début du XX^e siècle, les chercheurs en sciences sociales ont considéré qu'elle fonctionnait selon des principes qui lui étaient propres[3]. Après 1945, l'intérêt porté au Tiers-Monde contemporain a produit une sorte d'orthodoxie anthropologique sur la culture paysanne[4]. Ces thèses ont été largement adoptées parmi les historiens de la *ganzes Haus* (la « maisonnée ») comme fondement économique de la société moderne chez Brunner, en passant par l'interprétation de Kriedte, Medick et Schlumbohm sur la proto-industrialisation en Europe, jusqu'aux tenants du « nouveau paradigme » de l'histoire de la Russie, qui voient l'économie paysanne gouvernée par des règles distinctes et nourrie de valeurs spécifiques[5].

Les théories du comportement économique des paysans

À quelques variantes près, la plupart des théories de l'économie paysanne ont en commun une idée fondamentale : les paysans prennent des décisions économiques de manière différente de nous, et la science économique néo-classique ne

* *Reader in Economic History, University of Cambridge, Faculty of Economics and Politics, Austin Robinson Building, Sidgwick Avenue, CAMBRIDGE CB3 9DD, United Kingdom.*

Traduction réalisée par Évelyne Payen et révisée par la rédaction.

1. Je souhaite remercier Derek Beales, Jacques Beauroy, Markus Cerman, Alice Klašterská, Robert Luft, Lenka Matušíková, Eduard Maur, Alena Pazdérová, Richard Smith, Dana Štefánová, et Hermann Zeitlhofer, ainsi que tous ceux qui ont participé aux séminaires de Vienne et de Cambridge, pour leurs commentaires sur les premières versions de cet article. Ma gratitude va aussi à André Carus, Partha Dasgupta, Tracy Dennison, Jeremy Edwards, Sepp Ehmer, Neeraj Hatekar, et Paul Seabright, avec lesquels j'ai eu de nombreuses discussions stimulantes sur les économies paysannes. Je suis enfin grandement redevable au *Cambridge Group for the History of Population and Social Structure*, pour sa généreuse hospitalité en 1998-1999, et à la Fondation Volkswagen, qui a financé le programme de recherche tchéco-austro-britannique « Structures sociales en Bohême ».

2. MIRONOV, 1990, p. 25.

3. Sur cette école, voir par exemple, CHAYANOV, 1986b.

4. REDFIELD, 1960 ; SCOTT, 1976 ; SHANIN, 1973-1974 ; WOLF, 1969.

5. BRUNNER, 1968 ; KRIEDTE, MEDICK, et SCHLUMBOHM, 1981 ; PALLOT, 1999, p. 15.

permet pas de les comprendre. Cette optique s'applique particulièrement aux serfs : « Là où la liberté n'existe pas, au moins dans le choix du genre de travail que l'on fait et de ce que l'on consomme, les lois de l'économie ne sont pas opératoires »[6].

Une rationalité différente et des préférences distinctes

Deux présupposés distincts – mais nullement incompatibles – sous-tendent ces idées : l'un met l'accent sur les logiques, l'autre sur les valeurs. Le premier, qui émane de Chayanov, considère que les paysans prennent des décisions économiques en fonction d'une logique opératoire spécifique[7]. Ce postulat engage certains historiens à décrire les paysans comme économiquement « irrationnels » tandis que d'autres les dépeignent plutôt comme simplement différents, avec leur propre logique et rationalité[8]. Mais que les paysans soient « irrationnels » ou « autrement rationnels », les concepts économiques conventionnels de salaire, capital, intérêt, rente et profit leur font défaut[9]. En conséquence, ils ne peuvent ni calculer les coûts ni maximiser les profits ; à l'inverse, ils minimisent les risques et cherchent à « satisfaire » des objectifs de consommation culturellement définis[10]. Ils ne peuvent pas réagir à ce qu'ils ne perçoivent pas : l'économie paysanne reste insensible à tout changement dans les coûts ou à toute amélioration dans les opportunités qui leur sont offertes.

Un second courant de pensée met l'accent sur les valeurs qui relèvent du culturel. Indifférents aux marchés, à l'argent, comme au travail salarié, les paysans seraient réticents à l'emprunt, à la vente de leur terre, au profit, à la gratification individuelle ; ils seraient peu perméables à l'innovation technique et aux nouveaux objets de consommation. En revanche, ils préfèreraient l'autarcie, les paiements en nature, l'autosuffisance ; ils souhaiteraient garder l'exploitation familiale, satisfaire des objectifs de consommation culturels ; ils valoriseraient la solidarité familiale, les solidarités communautaires, les techniques traditionnelles, et les formes de consommation coutumières[11]. Dans un cas comme dans l'autre, on considère que ce système conceptuel spécifique caractérise non seulement les paysans cultivateurs à plein temps, mais aussi tous les membres de la « société paysanne », y compris les femmes, les domestiques et les artisans ruraux ; l'économie paysanne est traitée comme une forme économique propre à la population rurale, même dans un environnement dominé par le capitalisme[12].

6. TAYLOR, 1958, p. 37, cité dans KULA, 1976, p. 166.

7. SHANIN, 1986, p. 4.

8. PALLOT, 1999, p. 15-17, 242, 249.

9. CHAYANOV, 1986a, p. 3-4.

10. CHAYANOV, 1986a ; KRIEDTE, MEDICK, SCHLUMBOHM, 1981, p. 41 ; PALLOT, 1999, p. 16.

11. REDFIELD, 1960 ; SCOTT, 1976 ; SHANIN, 1973-1974 ; WOLF, 1969 ; KRIEDTE, MEDICK, SCHLUMBOHM, 1981.

12. SHANIN, 1986, p. 3 (passage cité) et *passim* ; KRIEDTE, MEDICK, et SCHLUMBOHM, 1981, en particulier p. 41-46, 52-53, 99-100, 106-108, 114-115.

Un tel cadre conceptuel a profondément influencé l'histoire et la politique économique. Parmi les économistes, l'idée que les paysans n'allaient pas réagir de façon positive à l'aide au développement a inspiré des politiques désastreuses qui, après 1945, sacrifiaient l'agriculture pour soutenir l'industrie[13]. Chez les historiens de l'économie, ces vues ont orienté des travaux qui montraient comment le changement agricole, la proto-industrialisation, et la « commercialisation forcée » ont été imposés à une population rurale inerte[14]. Chez les historiens de la Russie, la culture paysanne est devenue responsable des siècles de stagnation économique et du cours divergent de son histoire par rapport à celle de l'Europe de l'Ouest jusqu'au XX^e^ siècle[15]. En Inde, on a cru que l'échec de la transformation agricole pouvait de la même manière s'expliquer par les mentalités paysannes[16]. En bref, la culture paysanne, et non l'organisation sociale, serait génératrice d'exploitation, de pauvreté et de stagnation. Les sociétés paysannes ne pourraient pas changer de l'intérieur, mais seulement en vertu d'une ouverture extérieure qu'accompliraient des grands propriétaires progressistes, des capitalistes urbains, ou des administrateurs éclairés[17].

Ces thèses ont été critiquées, mais seulement en tant qu'exception à une règle générale. Même lorsque l'étude d'une société rurale particulière révèle bien qu'elle n'ignorait ni les coûts ni les profits, les auteurs en concluent qu'il s'agit d'un cas de figure exceptionnel qui ne saurait remettre en cause la théorie dominante. Pour Macfarlane, l'individualisme propre à l'Angleterre préindustrielle tranche avec les cultures « paysannes » du continent ; pour Kisch et Thomson, l'étonnant dynamisme économique du Wuppertal et du Languedoc tient à des particularismes régionaux qui ont favorisé l'esprit d'entreprise et la maximisation du profit[18]. Landes explique que la culture individualiste et rationnelle de l'Europe du Nord-Ouest était unique et l'a amenée à la prépondérance économique[19]. Aucun de ces auteurs ne remet en question, à l'extérieur de leurs îlots de développement, l'imprégnation générale de l'économie paysanne. Et l'idée que ces secteurs géographiques aient échappé à la règle est loin d'être universellement admise. Pour beaucoup, les paysans fonctionnaient partout selon la « rationalité différente » de l'économie « morale ».

13. Sur la pertinence de la vision de Chayanov pour l'analyse du développement rural dans le monde actuel, voir KERBLAY, 1971, p. 159 ; SHANIN, 1986, notamment p. 20-24. Sur les effets de cette conception sur les politiques économiques menées après 1945, voir LITTLE, 1982, en particulier p. 149-160.

14. KRIEDTE, MEDICK, et SCHLUMBOHM, 1981, notamment p. 41-53 et 99-115 ; WUNDER, 1996, p. 63-66 et 87-91.

15. MIRONOV, 1990 ; MIRONOV, 1996, notamment p. 333 ; FIGES, 1989, notamment p. 8-12.

16. DUMONT, 1981 ; KAIWAR, 1992.

17. Sur le concept de « commercialisation forcée », voir KULA, 1970, p. 27 ; sur son application à l'économie rurale de l'époque moderne, voir KRIEDTE, MEDICK, et SCHLUMBOHM, 1981, p. 44, 99, 106, et *passim*.

18. MACFARLANE, 1978 ; KISCH, 1972, p. 300-302 ; THOMSON, 1983, p. 66-67.

19. LANDES, 1998, *passim*.

Les serfs de Bohême

On abordera la question de l'économie paysanne en renversant la perspective. Considérons une société rurale européenne qui ne prétend pas être « occidentale », « avancée » ni « individualiste ». La Bohême – aujourd'hui dans la République tchèque – était l'une de ces nombreuses régions d'Europe de l'Est qui a connu, entre le XVI[e] et le XVIII[e] siècle, le « second servage », une résurgence massive de l'exploitation seigneuriale sur la population rurale[20]. Les grands propriétaires – les « seigneurs[21] » – ont accru l'importance de leur domaine propre, augmenté les rentes en argent et les prestations en travail, étendu les prélèvements à des groupes sociaux et à des activités non agricoles qui en étaient auparavant exempts, mis en place des monopoles commerciaux[22]. Les serfs de Bohême n'avaient le droit de faire appel à aucune juridiction au-delà des tribunaux seigneuriaux, et la couronne n'est pas intervenue directement dans les relations entre seigneurs et serfs avant l'émancipation de 1781[23].

Bien que le régime féodal ait été moins sévère en Bohême qu'en Russie, le statut juridique de la population rurale y répondait aux sept critères de dépendance servile définis par l'historien russe Mironov : dépendance juridique ; réglementation des mouvements migratoires ; statut social particulier ; sujétion à des contraintes communautaires ; restriction de la propriété privée ; faible éventail de choix professionnels ; absence de protection de la dignité des personnes[24]. Les serfs n'avaient d'existence juridique que devant les tribunaux villageois (présidés par un bailli nommé par le seigneur) et la justice seigneuriale (présidé par le capitaine du domaine, un officier seigneurial) ; jusqu'à l'émancipation de 1781, ils n'avaient aucun droit d'appel à l'extérieur[25]. Des règlements leur interdisaient de quitter le domaine, à l'exception des femmes, parfois autorisées à se marier dans la juridiction d'un autre seigneur, sous réserve de réciprocité. Sur les grands domaines, la population entière était juridiquement dépendante *(untertänig)*, en dehors d'une poignée d'officiers seigneuriaux et de quelques artisans étrangers qui ne représentaient pas 1 % de la population. Tous les serfs étaient officiellement pourvus d'un statut spécifique : « paysan », « petit exploitant », « petit tenancier ». Chaque individu comme chaque exploitation étaient attachés à l'une de ces catégories sociales, qui correspondaient à des obligations légales et spécifiques à l'égard de la seigneurie. De multiples taxes et prestations en travail étaient prélevées au niveau communautaire, et cette responsabilité transformait

20. MAUR, 1985 ; sur le domaine de Friedland : CERMAN, 1997, p. 91-105, 109-149.

21. Dans le royaume de Bohême, les « seigneurs » désignaient la haute noblesse qui siégeait à part des chevaliers au sein de la Diète. Le terme de grand propriétaire, auquel l'article aura souvent recours, s'applique donc à cette fraction supérieure de la société tchèque *(NDLR)*.

22. HROCH et PETRÁŇ, 1981 ; KLÍMA, 1991 ; MAUR, 1985 ; CERMAN, 1997.

23. MAUR, 2001.

24. MIRONOV, 1996, p. 323.

25. MAUR, 2001.

les administrations villageoises en instruments d'application des règlements féodaux. Les droits de propriété étaient limités : si, sur certains domaines, les serfs détenaient leur terre avec la possibilité de la transmettre à leurs héritiers, le seigneur avait le droit d'intervenir dans les transactions foncières et les transferts par héritage, et pouvait expulser l'occupant. Même exercés avec retenue (en particulier après les pertes démographiques massives de la guerre de Trente Ans et de la reconquête catholique de l'après-guerre, qui ont rendu les grands propriétaires peu enclins à laisser des exploitations vacantes), ces droits conduisaient à des discriminations contre les veuves et autres indésirables, avec pour résultat un taux de femmes chefs de famille sensiblement plus bas que la norme dans l'Europe occidentale non féodale[26]. Dans un éventail professionnel étroit, l'exercice d'un métier restait soumis à l'autorisation du propriétaire et au paiement de droits seigneuriaux (notamment sur les fours ou les métiers à tisser le lin). De nouvelles activités économiques surgissaient-elles ? de nouveaux droits ne tardaient pas à apparaître au profit du seigneur. En principe, la dignité personnelle des serfs était protégée : le tribunal seigneurial interdisait aux baillis d'infliger des châtiments corporels à leurs villageois. Dans la pratique, les officiers du château, les baillis et les intendants de la réserve enfreignaient cette règle sans sanctions véritables. À bien des égards, donc, la Bohême d'avant l'émancipation se rapprochait de certains autres pays d'Europe de l'Est comme la Pologne, la Hongrie, ou la Russie : la population rurale était asservie, sévèrement contrôlée par les grands propriétaires et les communautés, et économiquement arriérée par rapport à l'Europe de l'Ouest[27].

Le domaine de Friedland de 1583 à 1693

La Bohême est peut-être une « contrée lointaine de laquelle nous savons peu de choses », mais pour cette raison même c'est un cadre excellent pour tester des hypothèses sur les raisonnements économiques dans les sociétés traditionnelles. Pour effectuer un tel examen, prenons un grand domaine, celui de Friedland, situé dans une région frontalière de forêts et de collines entre la Silésie et la Lusace, qui constitua notamment le patrimoine de Wallenstein[28] (***carte 1***).

26. Suivant les conclusions de l'étude statistique de OGILVIE et EDWARDS, 2000.

27. Le programme international dans lequel s'insère cette recherche rassemble 6 grands domaines – 3 slavophones et 3 germanophones – dont le Friedland. Le statut juridique et économique des serfs du domaine ne présente pas de spécificité particulière. Selon une historiographie ancienne, les serfs de Bohême répartis dans les zones de droit germanique auraient bénéficié d'une position juridique plus favorable que ceux des zones de droit slave, notamment en matière seigneuriale. Cependant, seules des recherches monographiques permettront de déterminer dans quelle mesure les différences qui existaient sur le papier se traduisaient par des pratiques différentes dans les faits.

28. Le domaine de Friedland appartint de 1558 à 1620 à la famille luthérienne von Redern, d'origine silésienne. Christophe von Redern, qui avait pris le parti des États révoltés contre les Habsbourg, dut s'exiler après la victoire impériale et fut privé de ses biens. Wallenstein l'acheta et reçut le titre de duc de Friedland. Après son élimination, en 1634, le domaine passa au comte Mathias Gallas, commandant des armées impériales, puis à ses descendants *(NDLR, qui tient à remercier à ce sujet Olivier Chaline).*

Avec des villages jusqu'à 700 m d'altitude et des sols généralement pauvres, les conditions géographiques favorisaient l'agriculture pastorale ou l'exploitation forestière et minière ; la proto-industrie coexistait avec la culture des terres labourables. Le domaine se composait d'environ 38 villages autour de deux petites villes, Friedland et Neustadt, dont les habitants étaient aussi serfs. D'après un recensement ecclésiastique de 1651, les villages du domaine abritaient 5 000 serfs répartis dans quelque 1 500 familles. Les efforts des Habsbourg pour répandre le catholicisme provoquèrent une émigration massive qui réduisit ce dernier chiffre à 800 en 1654. En 1722, la situation démographique s'était rétablie et le domaine comptait 1 700 exploitations.

Nos sources proviennent du tribunal seigneurial de Friedland. Chaque village du domaine, qui comprenait de 10 à 100 tenures en 1651, avait sa propre justice, présidée par le bailli, qui était aussi propriétaire de la taverne, et où siégeaient jusqu'à huit anciens, choisis parmi les exploitants les plus importants[29]. Bien que les séances des tribunaux de village aient eu lieu régulièrement, les seuls documents écrits étaient les registres des transactions foncières. Cependant, le tribunal seigneurial a gardé des registres d'audiences et des minutes, dont subsistent 18 volumes. Au total, nous disposons de près de 3 500 affaires qui couvrent une part importante de l'activité enregistrée pendant 67 ans, entre 1583 et 1692.

Le système conceptuel des serfs de Bohême

Les historiens et les économistes ne peuvent saisir directement les modes de raisonnement des hommes, mais ils doivent les déduire de leurs déclarations et de leurs actions. L'analyse de leurs actes est généralement préférable à celle de leurs discours, dans la mesure où les agents économiques sont rarement conscients de leur propre système conceptuel. Quand bien même les opérateurs ne se réfèrent pas explicitement aux coûts ou aux profits, ils peuvent en tenir compte lorsqu'ils prennent des décisions. Si les paysans ont une perception claire des coûts et des profits et les mentionnent explicitement, et en particulier s'ils agissent sur la base de ces perceptions, il est difficile de soutenir que leur système conceptuel ignore les catégories admises par les économistes.

Le coût du travail reconnu

Commençons par le concept de salaire ou coût du travail. La rationalité « particulière » de la famille paysanne exclurait toute prise en compte du temps : Chayanov déclare que les familles paysannes « ne connaissent pas les catégories

29. Sur le nombre de *Schöppen*, voir, par exemple, les 8 *Schöppen* de Mildenau tels qu'ils sont conservés dans SOA Děčín, HS, Kart. č. 78, Amtsprotokolle 1616-1619, fol. 118r, 4 août 1618. Pour le domaine de Friedland, le recensement de 1651 ne mentionne pas d'autres officiers locaux que le bailli. En revanche, pour le domaine voisin de Reichenberg, qui dépendait du même seigneur, 18 % des chefs de famille détenaient des offices communaux, la plupart d'entre eux en tant que plus « anciens de la communauté » (*Gemeinältesten*).

Carte 1.
Le domaine de Friedland aux XVI^e-XVII^e siècles

Maguy Desgardin, Université de Caen-CRHQ

© *Histoire et Sociétés Rurales, n° 14, 2000*

de travail salarié et de salaire[30]. » Les historiens appliquent largement cette vision des choses à l'Europe du passé. Selon Werner Sombart, la « mentalité pré-capitaliste » ne distinguait pas le travail du loisir, et ne lui attribuait donc pas de coût[31]. Thomas et Znaniecki considèrent que l'idée même de travail salarié était

30. CHAYANOV, 1986c, 1-5, cité dans KERBLAY, 1971, p. 152.
31. Voir la discussion dans KULA, 1976, p. 172-173.

odieuse aux paysans polonais du XIX[e] siècle[32]. Selon Brunner, le paysan « continue à travailler même si le gain qu'il en retire est au-dessous du niveau du salaire local »[33]. Kriedte, Medick et Schlumbohm expliquent enfin qu'au sein de la *ganzes Haus* du producteur proto-industriel de l'Europe moderne, les coûts du travail étaient indivisibles et impossibles à calculer, et qu'une « division entre salaires et profits n'est pas appropriée[34]. »

En Bohême cependant, les serfs semblent en avoir eu une vision assez différente. Leurs négociations avec les officiers seigneuriaux à propos des corvées reflètent une reconnaissance mutuelle du coût d'opportunité – et de la valeur en espèces – du travail paysan ainsi perdu pour l'exploitation familiale. En 1650, les serfs de Friedland obtinrent des officiers du seigneur le paiement d'une somme en espèces pour remplacer leur obligation de transporter 1 400 *Scheffel* (environ 250 000 litres) de blé de la ville de Titschin à la brasserie seigneuriale de Friedland. On décrivit de façon explicite l'avantage que représentait le fait de payer 21 *Kreuzer* par *Scheffel*[35] de blé non transporté, même s'il revenait au total à l'énorme somme de 490 *Gulden*[36] : l'opération « éparg[nait] aux serfs le voiturage aller et retour pour qu'ils puissent gagner leur pain autrement pendant ce temps[37]. » Voilà une expression incontestable du coût d'opportunité du travail, exprimé en termes monétaires.

D'autres négociations révèlent le même présupposé : le temps consacré aux prestations en travail était du temps perdu pour l'exploitation familiale et avait une contrepartie monétaire. En 1655, les officiers seigneuriaux demandèrent aux serfs « s'ils voulaient se débarrasser de cette obligation [de charroyer du blé à la brasserie] et verser un droit en argent par *Scheffel* pour la rémunération du charroi[38]. » La question n'aurait pas été posée si les serfs n'avaient pas été capables de donner un prix à la valeur de leur propre travail. De la même façon, en 1652, les petits exploitants astreints à des prestations en travail sur la réserve seigneuriale de Friedland conclurent avec les officiers seigneuriaux l'accord suivant :

> « Chacun d'entre eux paiera 3 *Reichstaler* pour les corvées de réserve de cette année, une somme avec laquelle nous, l'autorité seigneuriale, ferons en sorte de nous procurer des ouvriers permanents, qui seront payés avec cet argent pour accomplir ce qu'ils [les petits exploitants] auraient été autrement obligés de rendre au titre de leurs fermes, et ceci afin que l'autorité seigneuriale reçoive ce qui lui est dû. »

Il est explicitement mentionné que l'accord est conclu parce que « de nombreux serfs ont pris la fuite pour des raisons religieuses, et ont laissé derrière eux un nombre considérable de petites exploitations abandonnées » et que les exploi-

32. THOMAS et ZNANIECKI, 1918, p. 170.

33. BRUNNER, 1968, p. 107.

34. KRIEDTE, MEDICK, et SCHLUMBOHM, 1981, p. 41-42 et 99.

35. 1 *Scheffel* : 177,2 litres.

36. 1 *Reichstaler* = 1,5 *Gulden* ; 1 *Gulden* = 60 *Kreuzer* ; 1 *Kreuser* = 3 *Pfennige*.

37. SOA Děčín, HS, Kart. č. 79, Amtsprotokolle 1650-1651, fol. 11v, 20 décembre 1650.

38. SOA Děčín, HS, Kart. č. 79, Amtsprotokolle 1655-1656, fol. 5r, 7 décembre 1655.

tants restés sur place « ne peuvent pratiquement trouver personne pour faire le travail »[39]. Les deux parties avaient bien la notion de la rareté de la main-d'œuvre familiale ; ils concevaient donc le coût d'opportunité de l'affectation de la main-d'œuvre à des prestations en travail sur la réserve, auxquelles ils attribuaient explicitement la valeur monétaire de 3 *Reichstaler* par an.

Les serfs savaient ce que le travail coûtait à leur propre foyer. C'est ce qui apparaît aussi dans les pots-de-vin en espèces qu'ils payaient pour éviter les corvées. En 1687, Hans Ehrentraut, qui administrait la réserve d'Engelsdorf, fut emprisonné parce qu'il avait « pris l'initiative d'accepter de l'argent donné par les paysans pour échapper au *Robot*[40]. » En outre, les serfs attribuaient implicitement un coût à leur propre travail en payant des remplaçants pour les corvées. En 1688, Andreas Haussman déclara au tribunal seigneurial que le bailli du village d'Olbersdorf, Mathes Krausse, avait « sans que la communauté en fût avertie, contracté à l'extérieur pour le transport de rondins auquel ils étaient tenus, sur la base de 1 *Gulden* 6 *Kreuzer* pour chaque pile, mais avait signalé [à la communauté] qu'il avait eu à payer davantage, et ce faisant avait tenté de tirer profit de la communauté ». Comme il apparut, le bailli avait négocié à la fois le taux de rémunération d'origine, le plus élevé, et le nouveau taux, réduit : les « jurés et les membres de la communauté qui étaient présents » en avaient eu pleinement connaissance[41]. Ainsi les serfs de Bohême calculaient soigneusement les coûts du travail. On pourrait objecter que les serfs n'ont jamais apprécié les corvées, et que ces cas reflètent simplement une résistance, qui serait une forme de lutte des classes. Qu'il y eût effectivement une opposition aux services en travail éveille déjà l'attention. Mais le fait que les serfs acceptaient les commutations en espèces, soudoyaient les représentants des autorités et engageaient des ouvriers à un salaire soigneusement calculé pour éviter de perdre du travail domestique, montre qu'ils attribuaient un coût au travail.

Cette conscience ne se restreignait pas à l'intérieur du cadre seigneurial. Même une chose aussi abstraite que l'administration communale était considérée comme du temps dépensé et donc à payer. En 1650, le bailli du village de Bullendorf refusa de continuer à porter les lettres : bien que les anciens baillis l'eussent toujours fait, il fit remarquer qu'« en ce temps-là, les ordres [du seigneur] ne venaient pas si souvent, mais maintenant c'était complètement impossible ». Un témoin de la communauté reconnut qu'« il était possible que le portage des lettres fût une coutume établie depuis longtemps, néanmoins les ordres n'étaient peut-être pas si nombreux qu'aujourd'hui ». La décision du tribunal fut la suivante : « pour l'instant le bailli fera le portage des lettres, mais

39. SOA Děčín, HS, Kart. č. 79, Amtsprotokolle 1649-1652, fol. 154r, 5 juillet 1652.

40. Terme utilisé en Bohême pour désigner les corvées, dérivé du mot tchèque pour « travail ». SOA Děčín, HS, 2. cast, pobátky (Friedland) c. 11, Amtsprotokolle 1687-1692, fol. 43r, 8 mars 1687.

41. SOA Děčín, HS, 2. cast, pobátky (Friedland) c. 11, Amtsprotokolle 1687-1688, fol. 35v, 24 février 1688.

notera les dépenses afférentes »[42]. Dans le village de Dittersbach, en 1685, « la communauté exonère le bailli de l'impôt sur les fermes, au motif qu'il tient les registres et les comptes de la communauté, et que sans lui ils auraient eu à payer pour le faire faire ». Mais le conflit qui avait surgi à ce sujet fut résolu par les autorités seigneuriales de la façon suivante : « à l'avenir le bailli paiera les impôts de sa ferme en espèces, mais inversement la communauté peut le payer séparément lui (le bailli) ou une autre personne qui tiendra les comptes, et alors la communauté s'apercevra bien qu'elle s'en tire à très bon compte »[43]. Les serfs de Bohême savaient bien que la transmission des ordres écrits des autorités seigneuriales et la tenue des registres du village prenaient du temps. Quand le coût de ces opérations augmentait, cela n'échappait pas à leur attention, et ils reconnaissaient qu'ils pouvaient être transcrits en termes de dépenses ou calculés en termes de réduction d'impôts.

On pourrait prétendre que ces négociations avec les officiers locaux ne reflètent peut-être pas la pensée économique des femmes et des hommes ordinaires qui constituaient la « vraie » économie paysanne. Mais même les gens humbles, quoique moins nombreux à apparaître dans les archives, saisissaient bien eux aussi le concept de salaire. En 1617, Hans Funcke et George Berger, de Hohenwalda, expliquèrent qu'ils n'avaient pas respecté un accord les engageant à travailler pour deux serfs à Wezwalda parce qu'« on leur avait dit que le battage serait fait au 12e boisseau, mais il s'est avéré ensuite que c'était en fait au 15e boisseau, et donc on leur avait fait croire des boniments[44]. » Bien que payés en nature plutôt qu'en argent, avec une part de la production plutôt qu'un salaire à la journée, ils pouvaient facilement calculer que cela valait la peine d'y consacrer leur temps pour un douzième de la production, mais pas pour un quinzième. Même au sein de la famille élargie, le travail était accompli en échange d'un salaire, et la productivité était soigneusement surveillée, y compris par les femmes. Un samedi de juillet 1611, alors que Christoff Wolckstain travaillait pour son cousin Christoff Wildner, la femme de Wildner lui demanda : « pourquoi travailles-tu si lentement ? » Wolckstain répondit : « C'est comme cela pour les pauvres gens, quand ils travaillent pour un salaire à la journée »[45]. Les deux parties attribuaient un coût au travail : la femme du cousin s'assurant qu'elle en avait pour son argent, le cousin calibrant ses efforts selon le bénéfice personnel qu'il en attendait. Dans l'ensemble de la société bohémienne, des officiers seigneuriaux aux simples batteurs en grange, tout démontre que la notion de salaire était largement partagée.

42. SOA Děčín, HS, Kart. č. 79, Amtsprotokolle 1649-1655, fol. 77r, 12 avril 1650.

43. SOA Děčín, HS, 2. cast, pobátky (Friedland) c. 11, Amtsprotokolle 1685-1687, fol. 18v, 11 septembre 1685.

44. SOA Děčín, HS, Kart. č. 78, Amtsprotokolle 1616-1619, fol. 62r, 25 novembre 1617.

45. SOA Děčín, HS, Kart. č. 77, Amtsprotokolle 1611-1616, fol. 6v, 6 juillet 1611.

Le coût des autres facteurs de production

On admet généralement que la culture paysanne était dépourvue de catégories conceptuelles pour les coûts autres que ceux du travail. « Un simple coup d'œil à la structure interne de l'unité de travail domestique suffit, selon Chayanov, pour se rendre compte qu'il est impossible [...] d'imposer à cette structure le profit net, la rente, l'intérêt sur le capital en tant que réelles catégories économiques au sens capitaliste du mot ». En effet, dans les foyers paysans, « les prix, le capital, l'intérêt et la rente [...] ne peuvent même pas être définis quantitativement[46]. » Kossinsky a soutenu que le paysan russe ne pouvait pas différencier les coûts de production, et que « l'idée [...] de l'intérêt sur le capital lui est étrangère[47]. » De nombreux historiens lui font écho. D'après Shanin, les études de l'économie rurale polonaise ont mis en lumière « le comportement "irrationnel" des paysans en ce qui concerne la terre, les emprunts, les prix et les revenus[48]. » Et l'on soutient souvent qu'une bonne partie du processus de production chez les paysans et les ouvriers proto-industriels dans l'ensemble de l'Europe pré-moderne « n'entrait pas dans le cadre de la régulation et de la valorisation des coûts de production par le marché[49]. »

Ce n'était pourtant pas ainsi que les serfs de Friedland envisageaient les coûts de production, et leur vision des choses comprenait bien la notion d'intérêt sur le capital. Les juridictions seigneuriales révèlent un réseau dense de dettes rurales, et montrent également que le paiement d'un intérêt et l'apport de garanties allaient de soi. Dès la période où commencent les archives des tribunaux, les serfs utilisaient régulièrement le terme de *Hauptsumma* (le « principal » d'un emprunt), comme en 1589, lorsque Barttel Grolmuss, de Raspenau, « devait à Michel Plumbergk, du même village, 31 *Taler Hauptsumma*, qu'il aurait dû payer depuis longtemps[50]. » De la même façon le concept d'intérêt (*Zins*) apparaît régulièrement, comme en 1597, lorsque Hanss Wolckstain, de Liewerda, fut requis de rembourser un emprunt de 24 *Schock* à la Saint-Michel, « avec en outre les *Zins* qui conviennent de 4 *Groschen* par *Schock*, convenablement et avec gratitude[51] ». Dans les années 1590, au nord de la Bohême, on définissait « l'intérêt convenable » à 6,67 %. Même au sein des ménages, il était admis que si un membre avait l'usage d'un capital qui appartenait à un autre, il paierait en contrepartie un intérêt, ou fournirait à la place une autre prestation, et qu'on exigerait éventuellement aussi une garantie. En 1664, on confia à Christoff Seibt, de Weigsdorf, la garde de 22 *Reichstaler* et d'une vache qui appartenaient à Maria, sa fille de 4 ans ; en retour il fit officiellement la promesse de les rembourser au

46. CHAYANOV, 1986, p. 5.

47. Cité dans KERBLAY, 1971, p. 150, note 1.

48. SHANIN, 1971c, p. 246-247.

49. KRIEDTE, MEDICK, et SCHLUMBOHM, 1981, p. 53.

50. SOA Děčín, HS, Kart. č. 77, Amtsprotokolle 1582-1593, fol. 62r, 5 août 1589,

51. SOA Děčín, HS, Kart. č. 57, Bürgschaftsbuch 1593-1610, fol. 24r, 20 janvier 1597.

moment de son mariage et, en attendant, de lui assurer un niveau de vie décent, une dot convenable et une part d'héritage satisfaisante. Non seulement un contrat en bonne et due forme fut établi, mais Seibt hypothéqua sa ferme pour garantir l'emprunt[52]. Les serfs de Bohême appliquaient les concepts de capital et d'intérêt non seulement à l'argent, mais aussi à d'autres facteurs de production de nature durable et indivisible, comme le bétail. En 1651, Hanns Thomass, d'Engelsdorf, fut requis de « s'acquitter convenablement de ce qu'il doit à sa sœur Helena Kruschin, de Priedlanz, pour ces deux vaches qui appartiennent à ses deux filles, estimées chacune à 12 *Mark* 16 *Argent,* sur lesquelles l'intérêt accumulé en arriérés jusqu'ici n'a jamais été payé[53]. » Dans le système conceptuel d'Helena Kruschin et ses filles, deux vaches pouvaient être converties en argent ; et les femmes s'attendaient bien à ce qu'on leur paie un intérêt sur cette valeur, comme sur n'importe quel autre capital.

Par ailleurs, les serfs de Bohême attribuaient une valeur à l'avantage de se faire payer plus tôt que plus tard, c'est-à-dire sur le fait de jouir d'un capital plus longtemps. En 1662, Christoph Passig, bailli de village à Schönwalda, expliqua qu'il avait vendu un bœuf à un boucher extérieur au domaine, risquant ainsi des poursuites :

> « Il y a deux ans il avait vendu un bœuf et un mouton à plusieurs bouchers de Friedland, mais n'[avait] pas pu à ce jour obtenir qu'ils le paient, et ainsi il avait dû saisir cette occasion, puisqu'il avait pu se faire payer comptant le bœuf qu'il vendait, de pouvoir payer en avance [...] les versements qu'il doit pour sa taverne[54]. »

On peut voir le même principe à l'œuvre dans la décision de Friedrich Scholtze, un pauvre villageois de Raspenau qui, en 1688, avait loué ses services pour transporter des rondins pour les villageois de Olbersdorf. Il indiqua d'abord un taux de rémunération de « 1 *Gulden* 9 *Kreuzer* [par pile], mais étant donné que lui-même avait besoin d'argent, il était prêt à faire un rabais, s'il pouvait recevoir sa paie en deux versements ». Finalement, il réduisit son taux de rémunération à 1 *Gulden* 6 *Kreuzer* la pile, en échange de quoi il obtint la moitié de sa paie tout de suite[55]. » Même un serf assez pauvre pour louer son travail en s'acquittant des tâches que les autres devaient au seigneur, accordait une valeur monétaire explicite et quantifiée à l'avantage d'avoir des espèces immédiatement : il percevait bien le coût du capital.

Pour la « rente », comme catégorie économique, il n'en allait pas autrement. En dehors du paiement extorqué par le seigneur, elle représentait aussi ce que l'on pouvait payer à d'autres serfs contre l'usage de leur terre. En 1617, Michel Nauman devait à Georg Ullrich, de Haindorf, 50 *Schock* : le principal devait être remboursé à la Saint Jacob, « mais l'intérêt [avait] déjà été payé, puisqu'il [Ull-

52. SOA Děčín, HS, Kart. č. 80, Amtsprotokolle 1661-1664, fol. 108, 6 mai 1664.

53. SOA Děčín, HS, Kart. č. 79, Amtsprotokolle 1650-1651, fol. 37v, 2 mai 1651.

54. SOA Děčín, HS, Kart. č. 80, Amtsprotokolle 1661-1664, fol. 57-58, 1 août 1662.

55. SOA Děčín, HS, 2. cast, pobátky (Friedland) c. 11, Amtsprotokolle 1685-1687, fol. 35v, 24 février 1688.

rich] [avait] eu l'usage d'un pâturage à ce titre[56]. » De la même façon, en 1664, Hanss Wildner, de Ringenhain, devait 20 *Schock* au précédent propriétaire de sa ferme, Mathess Pülz, une somme qui lui était désormais réclamée par le seigneur parce que Pülz s'était illégalement enfui du domaine. Wildner réussit à prouver qu'il avait remboursé ces 20 *Schock* « dans la mesure où il lui avait laissé à lui, Pülz, un pâturage en usufruit pendant environ 15 ans ». C'était un accord en règle et non pas un simple service *ad hoc,* propre à des voisins, comme le montre le contrat écrit entre Wildner et Pülz, qui obligea les officiers seigneuriaux à admettre que « les 20 *Schock* [étaient] pleinement remboursés par la location du pâturage[57]. »

Même lorsqu'un facteur de production n'était pas acheté sur le marché mais qu'il était emprunté ou pris en usufruit, son coût était reconnu et quantifié en termes monétaires. En 1617, Thomas Schönfelder « loua un veau au bailli de Hohenwalda, qu'il [le bailli] pouvait avoir en usufruit aussi longtemps qu'il n'en avait pas besoin lui [Schönfelder] » ; le bailleur obtint la valeur du fourrage mangé par son veau pendant 3 ans, tandis que le bailli avait l'usage de l'animal[58]. En 1664, le bailli du village de Bernsdorf fit hiverner 9 moutons pour son berger Geörg Kolb, qui était marié, en échange de quoi il pouvait « garder la laine de 5 têtes, et aussi les 12 agneaux, comme le berger le lui [avait] promis, et en retour le berger n'[avait] rien à lui payer à lui, le bailli, pour le reste du fourrage[59]. » Le fourrage pour un veau pendant 3 ans, et pour 9 moutons pendant un hiver, même s'il ne faisait pas l'objet d'une transaction marchande, était reconnu comme un coût dont on devait s'acquitter.

De la même façon, pour les serfs de Bohême, des travaux comme l'ensemencement, l'épandage du fumier ou le défrichage augmentaient la valeur de la terre et se répercutaient sur son prix. En 1687, Tobias Richter vendit à Michael Pohl sa tenure de bailli à Tzschirnhausen sans consulter Christoph Blumberg, à qui il la louait auparavant. Blumberg fit remarquer que « les 3 *Scheffel* de grain avaient été semés pendant l'hiver dans des champs avec du bon fumier, et c'est seulement maintenant qu'on pourrait en faire le meilleur usage », un avantage pour lequel Richter fut requis de payer 9 *Gulden*[60]. La même conscience du coût des facteurs de production, et de leurs effets sur la valeur des terres, apparaît dans les estimations que divers fermiers de Friedland donnèrent de la valeur des champs appartenant aux trois frères Simon, requis de vendre ce qu'ils possédaient en 1615. Hans Sommer observa que « Adam Simon avait acheté ce champ pour 109 *Schock*, et y avait fait apporter beaucoup de fumier, en sorte que cette boni-

56. SOA Děčín, HS, Kart. č. 78, Amtsprotokolle 1616-1619, fol. 59r, 6 novembre 1617.

57. SOA Děčín, HS, Kart. č. 80, Amtsprotokolle 1661-1664, fol. 116, 4 août 1664.

58. SOA Děčín, HS, Kart. č. 78, Amtsprotokolle 1616-1619, fol. 67r, 9 décembre 1617.

58. SOA Děčín, HS, Kart. č. 80, Amtsprotokolle 1661-1664, fol. 106-1, 3 mai 1664.

60. SOA Děčín, HS, 2. cast, pobátky (Friedland) c. 11, Amtsprotokolle 1685-1687, fol. 31r, 23 décembre 1687.

fication pouvait bien être estimée à 30 *Schock*». Selon un deuxième témoin, notre homme avait acheté ce champ alors qu'il était complètement à l'abandon, l'avait fumé et cultivé en lui apportant 7 *Viertel* [1,64 hl] d'orge, 2 *Scheffel* [1,87 hl] d'avoine, et 1/2 *Scheffel* [47 litres] de lin. Selon un troisième témoin, Simon « avait investi plus de 30 *Schock* cette année », et, d'après un quatrième la mise en valeur, estimée à 109 *Schock,* lui avait coûté déjà assez cher. Les quatre témoins, serfs et fermiers exploitant eux-mêmes, appréciaient en argent les facteurs de production : le défrichement d'une terre initialement à l'abandon, la quantité de fumier charroyé, le volume des différentes sortes de grains semés – en bref, la bonification[61]. Les serfs de Bohême étaient peut-être pauvres, et beaucoup d'entre eux ne savaient peut-être pas lire, mais ils savaient compter.

Le fait que certains serfs étaient conscients du coût des facteurs de production et du rendement en numéraire des investissements est d'autant plus frappant que l'on peut voir dans les documents relatifs au même procès, combien le mécanisme de formation des prix était imparfait, y compris pour le facteur de production central, la propriété foncière. Parmi les neuf hommes interrogés en 1615, trois dirent tout net au tribunal qu'ils n'avaient aucune idée du prix des biens. Christoph Scheffer déclara qu'« il avait hérité ses maisons et ses champs, et dans sa vie entière n'avait jamais rien acheté, ne pouvait rien évaluer et ne pouvait rien dire ». Michell Girlach témoigna qu'il « [était] un jeune homme, et ne [pouvait] rien évaluer». Jochemb Jacobiz reconnut qu'il « ne [savait] pas ce qui appartient aux uns et aux autres, et ne [pouvait] rien dire à ce sujet[62]. » En l'absence de marchés denses, de cotes foncières, et de conseils de professionnels, les serfs bohémiens étaient obligés de s'en remettre à l'âge et à l'expérience personnelle pour estimer la valeur de la terre. Mais l'aveu rend d'autant plus frappant le témoignage des six autres hommes qui accordent tant d'attention aux prix de vente, aux caractéristiques intrinsèques des biens-fonds, et aux améliorations apportées. Du patrimoine immobilier des frères Simon, tous fournirent des évaluations presque identiques, qu'ils justifièrent soigneusement d'après la taille, le loyer, l'apparence et l'ancienneté ; ils estimèrent la qualité de la cave et des installations sanitaires; ils tinrent compte enfin du prix auquel des maisons semblables avaient été récemment vendues, et de la valeur à laquelle son propriétaire l'avait acceptée en héritage. Jugeaient-il que le prix d'une propriété foncière était excessif? Leur avis ne souffrait pas d'appel : « Michel Simon [avait] accepté une pièce [de terre arable] pour 115 *Schock*, mais elle ne les valait pas » ; la ferme d'Adam Simon qui n'était qu'une une demi exploitation, très morcelée, ne pouvait monter à 30 *Schock* ; on ne lui en donnait que 24[63]. Aujourd'hui, sans les conseils de professionnels, la plupart des opérateurs seraient réduits précisément à ce genre de raisonnement. Au tout début de l'époque moderne, malgré la rareté

61. SOA Děčín, HS, Kart. č. 77, Amtsprotokolle 1611-1616, 19 août 1615, fol. 123v-125r.
62. *Ibid.*
63. *Ibid.*

des informations, l'imperfection des marchés et le caractère limité des choix, la plupart des serfs de Bohême avaient la capacité de jauger leurs récoltes et leurs facteurs de production, quel que fût l'état du marché.

Le coût d'opportunité des biens non matériels

Les serfs bohémiens disposaient donc d'un concept de « coûts » qui répond à la définition économique. En veut-on d'autres preuves ? Dans les plaintes déposées pour obtenir des réparations pour coups et blessures, les serfs attribuaient une valeur monétaire à la souffrance et à la maladie, et à tout ce qu'ils appelaient *Versäumnis*, littéralement « perte de temps » – pas seulement de temps de travail, mais de temps qui aurait pu être dépensé autrement que de manière préjudiciable. Ils disposaient d'un concept remarquablement proche de celui du « coût d'opportunité du temps » des économistes. Il faut remarquer à cet égard qu'il est peu probable qu'une société qui attribue une valeur en espèces à la « perte de temps » ignore le concept de coût du travail.

Dès l'ouverture de la série documentaire, on calculait le « temps perdu ». En 1587, Martin Münich, de Bertelsdorf, avait blessé le serviteur d'un cordonnier dans une bagarre de taverne : il dut lui payer « 3 *Schock*, au titre du temps qu'il avait perdu [*Versäumnis*][64]. » Des plaintes distinguaient par ailleurs explicitement le *Versäumnis* des autres préjudices. Ainsi en 1661, Hans Rössel, un domestique de Rückersdorf, se plaignit que Christoph Scholz, de Bernsdorf, lui avait donné un coup de couteau :

> « De ce fait, il se trouvait dans une condition où sa vie était en danger, souffrait beaucoup et avait dû se faire soigner, ce à quoi il avait passé beaucoup de temps, et en faisant cela il avait entièrement dépensé les salaires qu'il avait gagnés comme domestique ; c'est la raison pour laquelle il [demandait] au tribunal seigneurial de prendre sa défense et de se constituer en intermédiaire auprès du dit Christoph Scholz afin d'obtenir satisfaction de celui-ci pour ses maux *[Schmerzen]*, ses dépenses *[Zehrungskosten]*, et le temps qu'il avait perdu *[Versäumnis]*, et pour qu'il paie également le barbier-chirurgien pour les honoraires du docteur[65]. »

Certes, de tels cas concernaient des hommes célibataires, qui gagnaient officiellement un salaire sur le marché du travail sans tenir de place particulière au sein des foyers paysans. Dans ces derniers, considérait-on pour autant le temps comme impossible à calculer et dépourvu de coût ? Il semble que ce n'était pas le cas. Même le *Versäumnis* des femmes mariées, dont l'existence était circonscrite au ménage, était considéré comme valant quelque chose. En 1664, quand la femme du berger de Bernsdorf fut sauvagement battue par le bailli du village et sa femme, la décision du tribunal fut la suivante : « attendu que [...] le bailli et sa femme auraient dû adopter une vue différente et plus rationnelle des choses [...] [ils] paieront pour les honoraires de son docteur, le temps qu'elle a perdu et ses maux, ainsi qu'une amende à verser au fonds des rentes seigneuriales,

64. SOA Děčín, HS, Kart. č. 77, Amtsprotokolle 1587-1592, fol. 45v-2, 17 octobre 1587.

65. SOA Děčín, HS, Kart. č. 80, Amtsprotokolle 1661-1664, fol. 10-13, 12 avril 1661.

6 *Schock*[66]. » De la même façon, en 1685, la femme de Christoff Guttbier, de Rückersdorf, se rendit à la maison de Baltzer Schindler pour se plaindre que les oies de Schindler étaient dans son champ, à la suite de quoi le fils de Baltzer, Melchior, la battit si fort que « non seulement elle eut l'épaule gauche fendue en deux d'un coup de poteau de barrière, mais en plus elle reçut des coups de bâton qui lui ouvrirent la tête, et elle fut battue à tout rompre sur le dos, en sorte que le sang se mit à couler, et sa vie fut en danger ». Le tribunal décida que Schindler « [paierait] à Guttbier, au titre de ses maux et du temps qu'elle avait perdu 5 *Schock* en argent[67]. »

Les serfs attribuaient donc une valeur en espèces au manque à gagner lié à la souffrance et à la maladie. En 1663, Christophe Gertner, un vieil homme de Bernsdorf, réprimandait le jeune garçon de Hanss Scholze parce qu'il avait laissé le bétail piétiner son avoine ; ce dernier frappa Gertner « deux fois sur le corps et une fois sur la tête avec une hache, en sorte qu'il se mit à saigner, et aurait pu en mourir de suite, et de ce fait avait subi une atteinte considérable à sa santé ». Le jeune Scholz fut emprisonné et condamné à payer une amende de 11 *Gulden* 40 *Kreuzer*, « dont le plaignant et victime de l'agression reçut 6 *Gulden* au titre des honoraires du docteur et de la souffrance qu'il avait endurée[68]. » Les serfs du domaine donnèrent même collectivement une valeur à la maladie : en décembre 1650, ils négociaient la commutation en espèces de leur obligation de charroyer du blé à la brasserie seigneuriale car, « du fait de l'épidémie qui [continuait] à sévir autour de Simersiz, il [était] à craindre [...] que les serfs de par ici, en allant chercher le blé, puissent être contaminés par ceux de Simersiz[69]. » Nous avons donc affaire à une culture dans laquelle à la fois les serfs et les officiers seigneuriaux avaient une notion clairement définie et quantifiable du coût d'opportunité, même pour des biens non matériels comme le temps perdu, les désagréments, la souffrance et la maladie.

Le concept de profit

La « logique opératoire » de l'économie paysanne est enfin censée se distinguer par le fait qu'elle ignore le concept de profit. Dans une ferme paysanne, selon Chayanov, il est impossible, en l'absence de la catégorie de salaire, d'imposer le profit net comme catégorie économique réelle au sens capitaliste du mot : le calcul capitaliste du profit n'y a donc aucune place[70]. Selon Shanin, les études les plus fines sur la condition paysanne ont mis l'accent sur le caractère essentiellement social – plutôt qu'économique – du raisonnement, l'absence de

66. SOA Děčín, HS, Kart. č. 80, Amtsprotokolle 1661-1664, fol. 106-1, 3 mai 1664.

67. SOA Děčín, HS, 2. cast, pobátky (Friedland) c. 11, Amtsprotokolle 1685-1687, fol. 18r-v, 7 septembre 1685.

68. SOA Děčín, HS, Kart. č. 80, Amtsprotokolle 1661-1664, fol. 100-1, 11 septembre 1663.

69. SOA Děčín, HS, Kart. č. 79, Amtsprotokolle 1650-1651, fol. 11v-12r, 20 décembre 1650.

70. CHAYANOV, 1986c, cité dans KERBLAY, 1971, p. 152.

calcul[71]. Cette vision des choses a été adoptée par de nombreux historiens. Dans leur description de la Pologne rurale au XIX[e] siècle, Thomas et Znaniecki prétendent que « le concept de revenu lui-même [...] est à l'origine étranger au paysan [...] Les produits de la ferme ne sont pas destinés à être vendus et ne sont pas évalués quantitativement[72]. » D'après Brunner, les décisions des paysans en matière de travail étaient « non-économiques » du point de vue de la rentabilité »[73]. D'après Figes, dans la Russie d'avant la révolution, « la production de la famille paysanne était orientée vers la création de valeurs d'usage [...] par opposition aux valeurs de profit[74]. » L'activité productive des Européens ruraux de l'ère préindustrielle « n'était pas gouvernée principalement par l'objectif d'optimisation des profits[75]. »

Et pourtant les serfs de Bohême disposaient du concept de profit et agissaient en conséquence. Il suffira de rapporter quelques circonstances dans lesquelles les serfs utilisaient explicitement les mots *Vorteil* (avantage), *Gewinn* (gain, profit), ou *Profit* (profit). En 1616, la communauté de Mildenau se plaignit que le bailli de village, qui était aussi tavernier, avait coutume « de les garder après la tombée de la nuit en leur donnant toutes sortes d'ordres, à seule fin de leur faire boire de la bière ». Le tribunal seigneurial fut d'avis « que le bailli, avec sa façon de tenir les gens sous sa gouverne, [cherchait] son propre avantage et [gardait] les pauvres gens jusqu'à minuit afin de se débarrasser de sa mauvaise bière[76]. » À l'évidence, les serfs, les baillis et les officiers seigneuriaux disposaient bien du concept d'« avantage » commercial. En 1655, Merten Nicht, un paysan de Mildenau de 44 ans, expliqua que lui et l'un de ses voisins « avaient chacun chargé un chariot de vin en Autriche quelques mois auparavant, avec l'intention de le vendre ensemble, à profit et perte [*auf Gewinn und Verlust*][77]. » Il est clair que les deux villageois disposaient du concept de « profit » commercial. En 1662, Christoff Passig de Schönwalda signala que les bouchers de Friedland « prenaient la liberté d'acheter du bétail et de le revendre immédiatement, en prenant un profit, à des bouchers étrangers de l'autre côté de la frontière ». Il ne s'agit pas ici de ruraux qui désapprouveraient la recherche du gain, considérée comme une caractéristique des gens des villes : la seule raison pour laquelle Passig fit cette déclaration était que la corporation des bouchers de Friedland venait de l'accuser d'avoir enfreint la loi en vendant du bétail à un boucher étranger[78]. Pour donner un dernier exemple, en 1685, les frères et sœurs de Hans Friedrich Funcke demandèrent

71. SHANIN, 1971c, p. 246.
72. THOMAS et ZNANIECKI, 1918, p. 166.
73. BRUNNER, 1968, p. 107.
74. FIGES, 1989, p. 12.
75. KRIEDTE, MEDICK, et SCHLUMBOHN, 1981, p. 41.
76. SOA Děčín, HS, Kart. č. 78, Amtsprotokolle 1616-1619, fol. 3r, 5 août 1616.
77. SOA Děčín, HS, Kart. č. 79, Amtsprotokolle 1649-1655, fol. 196r, 19 juin 1655.
78. SOA Děčín, HS, Kart. č. 80, Amtsprotokolle 1661-1664, fol. 57, 1[er] août 1662.

une part des profits que celui-ci avait réalisés en vendant le moulin du bas de Ruckersdorf, qu'il avait acheté pour 150 *Schock* mais réussit par la suite à revendre pour 280 *Schock*. Le tribunal conclut que les demi-frères de Funcke avaient déjà, par le biais du beau-père, « bénéficié de 50 *Schock* de profit dans la vente du moulin », mais que ses cinq frères devaient chacun recevoir 10 *Schock* « sur les 130 *Schock* de bénéfices [*Gewonnenen*][79]. » Donc, même au sein des familles, le concept de « profit » et de « gain » existait, son montant exact était noté avec précision et quantifié, et chacun cherchait à en maximiser sa part.

Selon Chayanov – et cette assertion compte parmi les plus fameuses de l'économie paysanne –, « la question des avantages comparatifs de diverses dépenses ne peut se poser » comme celle de savoir s'il serait plus profitable ou avantageux de produire du chanvre ou du foin, parce que ces produits agricoles ne sont pas interchangeables et ne peuvent être substitués l'un à l'autre[80]. » Pourtant, en août 1612, deux serfs de Bohême se posent exactement la question. L'intendant de Bullendorf avait convoqué un villageois, Michell Scholz, pour savoir pourquoi il conduisait son troupeau sur la terre du domaine. Un second villageois, Mertten Sigmundt, rétorqua : « Tu vends des prairies, et en plus il y a parmi tes clients des gens qui appartiennent à d'autres domaines ; qui sait si c'est bien la volonté de Sa Grâce le Seigneur ? ». Scholz témoigna qu'un certain nombre de prairies sur la réserve avaient été vendues pour 6 ou 8 *Groschen* à des petits exploitants, et qu'au moins l'un d'entre eux, Christoff Herbig, utilisait la sienne pour cultiver du lin :

> « Il avait semé de la graine de lin sur une grande pièce de terre et avait du beau lin dessus ; maintenant, qu'il ait ou non le droit de le faire, il [Scholz] laisse cette question à ceux auxquels il appartient de la trancher ; [mais] il déclare que tous les gens doivent dire que du fait que ce type est là-bas [le gestionnaire de la réserve], ils n'ont pas eu à charroyer de grain pour la ferme de la réserve ; ils pensent que c'est un imbécile ».

Sigmundt avait fait remarquer au gestionnaire de la réserve que l'un des petits exploitants avait semé du lin dans une parcelle de 14 *Beete* [7,07 ha] ; que l'autorité seigneuriale aurait pu obtenir plus d'1 *Schock* d'orge là-dessus. L'intendant répondit qu'elle valait quelque 5 *Pfennig*, que Sigmundt voulut bien payer[81]. Certes, la question des avantages comparatifs se posait. Les serfs de Bohême savaient très bien qu'une parcelle de terre de 14 *Beete* pouvait être utilisée pour cultiver de l'herbe, du lin ou de l'orge, et que ces produits étaient substituables.

La structure des préférences dans l'économie servile

La thèse selon laquelle les ruraux de l'ère préindustrielle prenaient des décisions économiques en vertu d'une « logique opératoire » entièrement différente de la nôtre n'est donc pas recevable. Mais qu'en est-il pour la seconde série d'ar-

79. SOA Děčín, HS, 2. cast, pobátky (Friedland) c. 11, Amtsprotokolle 1685-1687, fol. 20r, 18 septembre 1685.

80. CHAYANOV, 1986c, cité dans KERBLAY, 1971, p. 152.

81. SOA Děčín, HS, Kart. č. 79, Amtsprotokolle 1649-1655, fol. 36r, 4 août 1612.

guments, selon lesquels les préférences des paysans s'organisaient selon un ordre bien distinct ? Les paysans sont censés éviter de passer par les marchés à moins d'y être obligés par les grands propriétaires, les marchands ou les officiers. On admet généralement qu'ils considèrent les transactions monétaires comme incompréhensibles et détestables. Et on les croit davantage attachés à des objectifs de consommation modestes que soucieux de maximiser leurs profits. À l'appui de ces généralisations, les théoriciens du monde paysan mettent en avant le faible niveau de développement des marchés dans les économies pauvres.

Dans la Bohême de l'époque moderne, il est vrai que l'institution du marché n'était pas très sophistiquée : les prix et les coûts étaient calculés avec difficulté, les paiements étaient souvent effectués en nature, l'information imparfaite, et les risques élevés. Doit-on considérer pour autant que les préférences des agents économiques allaient à l'encontre des marchés, de la monnaie et du gain ? ou doit-on faire référence aux contraintes externes, nuisibles au bon fonctionnement des marchés ? Pour être efficaces, les marchés réclament le soutien d'institutions qui – comme l'État, mais pas exclusivement – diffusent l'information, réduisent l'insécurité, en empêchant l'extorsion par la violence, et font respecter les contrats. En revanche, les marchés ne fonctionnent pas bien lorsqu'ils sont en présence d'institutions comme les règlements féodaux ou les privilèges de corporations, qui érigent des monopoles, augmentent les coûts et les risques, et repoussent certaines transactions vers le marché noir. Les marchés de la Bohême de l'époque moderne étaient-ils sous-développés parce que les serfs avaient les transactions marchandes en horreur, ou parce que les institutions bohémiennes entravaient les transactions ?

Un engagement général dans les transactions marchandes

La répugnance à l'égard des marchés serait la marque des sociétés du passé. Pour Eric Wolf, le paysan « tient le marché à distance[82]. » Pour Scott, la culture paysanne se caractérise par « un rejet de l'économie marchande » et une « tradition de répugnance à acheter et à vendre » ; si le choix leur est laissé, de nombreux paysans, « se détournent en grande partie de la production pour le marché[83]. » L'économie paysanne, qui a la capacité de se mettre « presque totalement en retrait des relations marchandes », rechercherait d'abord l'autosuffisance[84]. Dans la Pologne traditionnelle, il n'y aurait eu « aucun commerce entre les membres d'une communauté, pas du tout d'achat et de vente » car « la famille paysanne produisait presque tout ce dont elle avait besoin pour son existence[85]. » Dans la Russie du XIX^e^ siècle, selon Mironov, la majorité des paysans ne désiraient pas « individuellement posséder de la terre, devenir des agriculteurs com-

82. Wolf, 1969, p. xiv.

83. Scott, 1977, p. 231, 229, 245, note 214 ; Scott et Kerkvliet, 1973, p. 254.

84. Brunner, 1968, p. 107.

85. Thomas et Znaniecki, 1918, p. 184 ; Galeski, 1972, p. 37.

merciaux et s'engager dans la voie de l'entreprenariat agricole » ; on n'y trouvait aucune voie de passage vers le capitalisme » ; selon Figes, « l'exploitation paysanne typique n'était intégrée que marginalement à l'économie de marché »[86]. Au début du XX^e^ siècle encore, les campagnes russes manifestaient de fortes tendances autarciques, propres aux sociétés pré-industrielles[87]. Dans l'ensemble de l'Europe moderne, selon Kriedte, Medick et Schlumbohm, les paysans et les artisans ruraux ont été contraints de participer au marché à travers un processus de « commercialisation forcée » ; loin d'en tirer avantage, ils auraient été dévorés par lui[88]. La concordance des interprétations ne valorise guère les serfs comme acteurs du capitalisme.

Or, aussi imparfaits qu'aient été les marchés, les serfs de Bohême les utilisaient, et même avec un certain entrain. Les transactions marchandes en dehors du domaine apparaissent précocement. De décembre 1585 à décembre 1586, un serf de Ringenhain achète pour 4 *Mark* de pommes à un vendeur de Brünn (Brno), et un autre serf, de Raspenau, fait affaire avec un boucher de Reichenberg pour 15 *Schock* 45 *Groschen* de blé ; à la même époque, un troisième serf, de Niederweigsdorf, vend à un marchand de Zittau du maïs volé, tandis qu'un quatrième, de Niederweigsdorf, fait venir de la même ville 13 *Schock* de bière[89]. Si Reichenberg se trouvait sur un domaine voisin, Zittau était en Lusace, de l'autre côté de la frontière, et Bzünn à des centaines de kilomètres de Friedland. Pendant tout le XVII^e^ siècle, malgré la progression du « second servage » et les risques de guerre, les serfs de Friedland continuèrent à échanger grain, bétail et bière à l'extérieur. L'aire des transactions dépassait largement les frontières du domaine : en 1617, Hans Buchelt, de Bullendorf, exportait des chevaux à Zittau et avait dans la ville des dettes considérables ; en 1627, Mertten Lange, de Hohenwalda, et Mertten Wildner, de Hermsdorf, importaient du sel de Bautzen (en Sorbie) et le vendaient à des villageois à l'intérieur comme à l'extérieur du domaine ; en 1645, Hans Weise, de Mildenau, importait de la bière de Görlitz, presque à la frontière de la Pologne actuelle ; et en 1685, des serfs de l'ensemble du domaine vendaient des veaux au fils d'un boucher de Neustadt qui les exportait à l'étranger[90].

Au-delà du secteur agricole, on constate un engagement dans le commerce de produits proto-industriels. En 1587, Michel Schoffer de Bernsdorf achetait du fil de lin et le vendait en-dehors du domaine. En 1611, un serf de Raspenau céda 10 écheveaux de lin à un tisserand de Friedland pour 3 *Schock*. En 1617, Paul Augsten vendit à un habitant d'Haindorf une mesure de blé contre « 30 petites

86. MIRONOV, 1996, p. 336 et 343 ; FIGES, 1989, p. 12.

87. SHANIN, 1971b, p. 32.

88. KRIEDTE, MEDICK, et SCHLUMBOHM, 1981, p. 44-45.

89. SOA Děčín, HS, Kart. č. 77, Amtsprotokolle 1583-1592, fol. 17r, 4 décembre 1585 ; fol. 22r, 7 février 1586 ; fol. 23r, 14 mars 1586 ; fol. 33r, 1^er^ décembre 1586.

90. SOA Děčín, HS, Kart. č. 78, Amtsprotokolle 1616-1619, fol. 32r, 15 avril 1617 ; 1627, fol. 45r, 23 octobre 1627 ; 1645, fol. 73r, 29 juillet 1645 ; SOA Děčín, HS, 2. cast, pobátky (Friedland) c. 11, Amtsprotokolle 1685-1687, fol. 1r, 12 mars 1685.

chopes qu'il transporta en charrette à Görlitz ». Quatre ans plus tard, un villageois de Rückersdorf était impliqué dans une affaire d'exportation de 100 *Taler* de papier à Francfort. En 1627, les achats de fil de lin auxquels procédait un serf de Weisbach atteignirent une envergure telle qu'ils provoquèrent un conflit au village. En 1650, Christoff Helwig, qui se présentait comme « marchand » (*Handelsman*) à Rückersdorf, assigna devant le tribunal une veuve du village, « pour 32 *Reichstaler* desquels elle lui restait redevable sur 79 *Reichstaler,* venant de Leipzig, où il avait des marchandises entreposées ». La veuve expliqua que son mari et Helwig avaient « transporté du lin de Leipzig ensemble, et qu'en raison du fait qu'il n'avait pu être vendu, ils l'avaient laissé entreposé là-bas chez Geörg Hagg, et que lorsque son défunt mari alla à Leipzig la fois suivante, il vendit ce lin, avec l'accord de Helwig, en l'échangeant contre d'autres marchandises »[91].

Les transactions paraissaient si générales que les serfs jouissaient d'une réputation commerciale. En 1656, un serf de Heinersdorf déclara que la seule raison pour laquelle il avait accepté de se porter garant de Christoph Scheler pour un achat de miel, était qu'« il pensait que Scheler et [Georg] Peucker s'étaient associés pour une seule opération, et ainsi il avait pensé qu'en se portant garant pour Scheler il le faisait aussi pour Peucker, car il n'aurait jamais contracté un tel engagement pour Scheler seul, qu'il considérait comme un mauvais payeur[92].» Chez les femmes mariées, le crédit commercial tenait à la vente de produits laitiers. À Ringenhain, en 1662, la femme de Jacob Gähler se plaignit que des commérages malveillants avaient été répandus sur ses ventes hebdomadaires. Elle prétendit que Geörg Mentzel, un autre paysan du village, avait dit « que chaque semaine, avec ses deux vaches, elle vendait jusqu'à 17 *Kaisergroschen* de beurre et 9 *Groschen* de lait ». La poursuite de l'interrogatoire révéla que pas moins de trois hommes et deux femmes, du village comme des environs, discutaient de la renommée commerciale de cette femme alors qu'ils étaient en train de débroussailler ou de surveiller le flottage de rondins. L'un après l'autre, ils énumérèrent les différents facteurs en jeu et les transactions monétaires concernées : 2 vaches, 1 semaine, 17 jattes de beurre, 3 *Kreuzer* par jatte, la valeur des ventes (17 *Groschen* de beurre et 9 de lait)[93]. Madame Gähler n'était pas une serve exceptionnelle. Toujours à Ringenhain, l'épouse de Christoph Gerlach émit une plainte similaire en 1662, en déclarant que la femme de Martin Lang avait dit « qu'en une semaine elle avait vendu du beurre pour 11 *Groschen* ». Les questions posées aux témoins mirent en lumière un autre réseau de commérages au sujet de sa réputation marchande. En présence de tels témoignages, il est difficile de soutenir que les serfs étaient réticents à porter leur production domestique sur le

91. SOA Děčín, HS, Kart. č. 77, Amtsprotokolle 1583-1592, fol. 36r, 8 mars 1587 ; *ibid.*, 1611-1616, fol. 2v, 30 mai 1611 ; SOA Děčín, HS, Kart. č. 78, Amtsprotokolle 1616-1619, fol. 59r, 6 novembre 1617 ; *ibid.* 1627, fol. 1r et 2v, 2 et 5 février 1627 ; SOA Děčín, HS, Kart. č. 79, Amtsprotokolle 1650-1651, fol. 2v-3r, 18 octobre 1650.

92. SOA Děčín, HS, Kart. č. 79, Amtsprotokolle 1656-1660, fol. 6v, 21 novembre 1656.

93. SOA Děčín, HS, Kart. è. 80, Amtsprotokolle 1661-1664, fol. 55-57, 3 juillet 1662.

marché. Pour vendre leur production, ces femmes étaient mêmes prêtes à risquer des accusations de sorcellerie de la part de voisins envieux qui, loin de remettre en cause leur participation au marché, s'en prenaient seulement à leur réussite.

Une conscience aiguë de l'économie monétaire

On dépeint habituellement les paysans comme des gens qui répugnaient à utiliser la monnaie, qu'ils n'aimaient pas et ne comprenaient pas. Avant 1930, il n'y aurait eu qu'un « usage limité » du numéraire dans la société paysanne russe[94]. Dans les campagnes polonaises, même avec le développement du commerce, la monnaie restait ignorée chez des paysans qui ne la considéraient pas comme un facteur d'investissement [95]. Dans l'ensemble de l'Europe pré-industrielle, le petit tenancier avait une attitude similaire : lorsqu'un paysan ou un artisan rural allait au marché, « son véritable but [...] n'était pas la monnaie qu'il tenait temporairement entre ses mains, mais la valeur d'usage des biens qu'il pouvait acheter avec[96]. » Ce sont des observateurs qui regardent les paysans de l'extérieur et se considèrent comme supérieurs à eux qui les décrivent ainsi depuis longtemps. Comme l'écrivait un voyageur anglais à propos des paysans indiens dans les années 1670, « la monnaie est gênante pour eux : donnez-leur des vivres et un morceau de tissu pour leur cul, cela leur suffit[97]. »

La régularité avec laquelle les serfs de Bohême calculaient les coûts et participaient à des transactions monétaires engage à mettre en doute ces opinions toutes faites. Les relations de crédit dans lesquels ils étaient inscrits les infirment davantage encore : en matière de dettes, le cadre n'était plus seulement celui du village, ni même celui du domaine de Friedland, mais il s'étendait bien au-delà, à des villes de Bohême ou de Lusace. Pour donner seulement deux exemples précoces de ces relations de crédit à distance, en 1583 Melchior Rössel, de Rückersdorf, devait 14 *Taler* à Prokop Ulman, de Bautzen, à des centaines de kilomètres de distance, et en 1586, Hans Nicht, de Mildenau, devait 5 *Taler* à Merten Nicht à Görlitz[98].

Pour se faire une idée du réseau de crédit d'un serf, examinons la liste des dettes laissées en 1617 par Georg Ulrich, un paysan de Haindorf, à la tête d'une exploitation de taille moyenne, qui se vendit 240 *Schock*. À sa mort, notre homme avait des emprunts en cours avec 16 personnes. Les sommes concernées allaient de moins de 1 *Schock* jusqu'à la somme importante de *50 Schock* (plus de 20 % de la valeur de sa ferme). Les biens qui étaient liés à ces crédits comprenaient des boissons à la taverne (1 personne), du blé (2), de l'avoine (1), du bois

94. SHANIN, 1971b, p. 32, et 1973-1974, p. 75.

95. THOMAS et ZNANIECKI, 1918, p. 164.

96. KRIEDTE, MEDICK, et SCHLUMBOHM, 1981, p. 41 et 100.

97. Cité dans LANDES, 1998, p. 165.

98. SOA Děčín, HS, Kart. č. 77, Amtsprotokolle 1583-1592, fol. 2v, 4 décembre 1583, et fol. 22r, 1er février 1586.

(1), des cendres (3), du bois à tonneau (2), du bois à chopes (2), des objets en bois (1), des chopes de bois à exporter en Lusace (1), et la location d'un pâturage (1). Les gens avec lesquels il avait conclu ses transactions comprenaient quatorze hommes, une veuve, et une femme mariée. Leur position dans l'échelle sociale descendait jusqu'aux strates les plus pauvres : une débitrice était si démunie qu'« avant la moisson elle n'avait pas eu de pain pendant trois semaines, et avait fait bouillir des pains de blé noir pour ses quatre enfants », et un homme avait « vu deux de ses enfants mourir de faim cet hiver »[99].

La fréquentation monétaire se perçoit aussi chez les jeunes gens non mariés. En 1662, un domestique de la réserve seigneuriale, Geörge Gerlach, de Niederweigsdorf, avait plus de 8 *Reichstaler* en espèces dans son coffre, lorsqu'il fut volé[100]. En 1687, une rupture de fiançailles entraîna une demande d'indemnité d'un jeune de Lusdorf, auprès du père de la fille qui l'avait éconduit : le total des articles achetés – chaussures, bas, pendants, rubans et bonnet – s'élevait à 3 *Gulden* 22 *Kreuzer* 3 *Pfennige*[101]. La jeune fille fut requise de payer cette somme, et en retour le promis dut lui payer 30 *Kreuzer* pour le don d'un mouchoir. Toute la relation avait été structurée autour de cadeaux achetés pour de l'argent, des cadeaux dont on se rappelait précisément la valeur, et que l'on considérait comme destinés à être remboursés[102].

Certaines des relations d'échange impliquaient un niveau de complexité considérable. En 1627, Caspar Zimmerman, de Friedland, se plaignit d'avoir eu à payer une dette qu'un villageois de Rückersdorf – Hans Rössel –, avait contractée en 1621 pour « deux balles de papier à 20 *Reichstaler* qui furent vendues à Francfort pour 100 *Taler* ». Rössel expliqua comment Joachim Jold et lui avaient contracté une dette à l'égard de Samuel Gerstman à Francfort pour le compte d'un homme nommé Herwig, à hauteur de 321 *Taler* 12 *Argent*. En compensation d'une partie de cette dette, Zimmermann avait « placé une certaine quantité de papier chez Gerstman, et il avait finalement payé 2 balles de papier sur la dette de Rössel » ; mais ce dernier prétendit que dans l'intervalle la dette avait été remboursée. La conclusion finale fut que Zimmerman avait bien « été remboursé par Hans Rössel au moment voulu (même s'il fallait reconnaître que c'était sur la base de la valeur de la nouvelle monnaie), et que s'il n'a pas compté l'argent lorsqu'il l'a reçu, il est juste qu'il doive prendre les dommages à sa charge du fait de son retard et de sa négligence[103]. »

Dans leur comportement économique, les serfs de Bohême devaient développer un degré de sophistication d'autant plus grand qu'ils devaient faire face à

99. SOA Děčín, HS, Kart. č. 78, Amtsprotokolle 1616-1619, fol. 59v, 6 novembre 1617.

100. SOA Děčín, HS, Kart. č. 80, Amtsprotokolle 1661-1664, fol. 55, 3 juillet 1662.

101. Cf. *supra*, note 36.

102. SOA Děčín, HS, 2. cast, pobátky (Friedland) c. 11, Amtsprotokolle 1685-1687, fol. 2r, 29 janvier 1687.

103. SOA Děčín, HS, Kart. č. 78, Amtsprotokolle 1627, fol. 1r, 2 février 1627.

trois devises qui circulaient en parallèle (*Gulden, Mark* et *Taler*), à des dévaluations continuelles édictées par le gouvernement, et à des faux-monnayeurs. La dévaluation de la monnaie de Bohême par un consortium doté par l'empereur du privilège de frapper monnaie eut des répercussions sur les dettes des serfs de Friedland pendant les années 1620. En mars 1629, Christoph Sterz, de Priedlanz se plaignit qu'il n'avait pas encore reçu ses 3 *Engelstaler* pour le blé qu'il avait vendu à Jacob Richter avant sa mort. Le fils de Richter, Georg, reconnut que Sterz avait vendu à son père 3 mesures de blé, à un prix de 3 *Engelstaler*, mais il dit « qu'à ce moment-là l'*Engelstaler* ne valait que 8 *Groschen* d'argent en monnaie bohémienne ». Un mois plus tard, Christoph Pültz, de Ringenhain se plaignit que la dot de 190 *Schock* de son épouse lui avait été payée en 1622 « en mauvaise monnaie » par les débiteurs de son père, alors que ces derniers lui avaient emprunté de l'argent en « bons vieux *Reichstaler*, de 28 *Argent* chacun ». Finalement, le tribunal rendit un verdict équilibré :

> « Attendu qu'en 1622 Pültz a accepté l'argent [...] en conséquence il acceptera ce même argent qu'on lui rendra, considérant qu'en 1622 l'empereur, le roi et les grands seigneurs devaient eux-mêmes se contenter de la forme de paiement qui était alors en vigueur [...] mais, attendu qu'ils ont reçu de la bonne monnaie mais qu'ils l'ont remboursé en mauvaise monnaie, les débiteurs en remplaceront un cinquième par de la bonne monnaie courante et *Reichstaler* qu'ils paieront au dit Pültz[104]. »

Même lorsque la monnaie en circulation n'avait pas été dévaluée par le gouvernement, elle l'était parfois par des faussaires. En 1686, Jacob Keym, un fourreur de Marglissa, « entra dans la taverne de Bernsdorf et y but plusieurs chopes de bière, et voulut les payer, exigeant de la femme du bailli et ensuite du bailli qu'ils lui changent un *Gulden* entier, mais comme c'était un faux le bailli ne voulut pas le changer, mais préféra dire que c'était une fausse pièce[105]. » Les serfs de Bohême avaient une conscience précise des taux de change entre les diverses devises en circulation, et de la différence entre les bonnes et les mauvaises frappes.

L'irrésistible recherche du gain

Le dernier des caractères distinctifs que l'on prête aux paysans serait leur indifférence à maximiser les profits. On considère au contraire les paysans comme des gens qui cherchent à minimiser les risques et se satisfont d'objectifs de consommation modestes, culturellement définis. Ce principe de l'économie paysanne est peut-être celui qui est le plus universellement accepté. Comme le résume Scott, ce qui intéresse le paysan ce n'est pas de faire le mieux possible pour lui-même, mais plutôt de se procurer des choses « en quantité suffisante pour subvenir à ses exigences de base[106]. » Les historiens ont largement adopté

104. SOA Děčín, HS,Kart. è. 78, Amtsprotokolle 1629-1630, fol. 3r, 30 mars 1629, et fol. 4r, 4 avril 1629.

105. SOA Děčín, HS, 2. cast, pobátky (Friedland) c. 11, Amtsprotokolle 1685-1687, fol. 41r, 4 juin 1686.

106. SCOTT, 1976, p. 29 ; et aussi WOLF, 1955, p. 454-459, et SHANIN, 1971a, p. 15.

cette vision des choses. Dans la Hesse du XVIII[e] siècle, ce qui importait n'était pas le fermier et son intérêt personnel « mais le bien-être collectif et la réputation de la ferme elle-même[107]. » Pendant tous les siècles qui précèdent l'abolition du servage en Russie dans les années 1860, « le comportement économique des paysans ne visait pas le profit, mais la satisfaction des besoins en subsistance de leur famille ». Chez les paysans, l'économie rurale était caractérisée par le manque d'esprit d'entreprise et de volonté « d'atteindre le niveau maximal des possibilités de résultats économiques »[108]. Même quand la proto-industrie existait, la famille restait liée aux normes et aux règles de comportement de l'économie familiale de subsistance traditionnelle[109].

Il est difficile de se prononcer avec certitude sur la question de savoir si les paysans de Bohême cherchaient à atteindre « un modèle de consommation culturellement défini » plutôt qu'une « maximisation des résultats économiques possibles », dans la mesure où il est également difficile d'arriver à une évaluation précise du modèle culturel ou de ce que pouvait représenter alors le maximum des possibles. Cependant, comme nous l'avons déjà vu, les serfs utilisaient explicitement les concepts d'« avantage » et de « profit », et prenaient soin de les surveiller et de les quantifier dans des situations pratiques. De plus, ils avaient manifestement un souci aigu de réduire leurs coûts et d'accroître leurs gains ; le résultat final était bien la réalisation de profits plus élevés, puisque les profits sont simplement la différence entre les gains et les coûts. L'on trouve un indice de l'intérêt que les serfs portaient à la réduction de leurs coûts dans le fait qu'ils enfreignaient continuellement les prérogatives de moulin du propriétaire du domaine, selon lesquelles chaque serf était lié à un meunier particulier qui payait au propriétaire une part de ses recettes. Les serfs risquaient régulièrement des amendes ou des peines de prison en apportant leur grain à des meuniers qui leur prenait moins cher. De telles stratégies de minimisation des coûts n'étaient pas réduites aux paysans qui avaient une fortune substantielle, mais touchaient les échelons les plus bas de la société rurale. En 1598, Michel Rössel de Schönwalda, « un pauvre homme qui possède peu de bien », fut emprisonné et condamné à nettoyer une parcelle de terre sur la réserve, parce que « contrairement aux ordres et aux interdictions prononcées par l'autorité manoriale, il avait fait moudre du grain dans d'autres moulins, des moulins de l'extérieur, et non pas dans les moulins héréditaires de Sa Grâce »[110]. Les serfs justifiaient le fait qu'ils se dérobaient aux moulins du manoir en des termes qui faisaient référence à un mauvais rapport qualité-prix, comme dans le cas des villageois de Göhe qui se plaignirent en 1687 que leur meunier « ne [faisait] pas du bon travail ou ne se [débrouillait] pas

107. IMHOF, 1984, p. 5.

108. MIRONOV, 1990, p. 21, et 1996, p. 333.

109. KRIEDTE, MEDICK et SCHLUMBOHM, 1981, p. 41 et 52.

110. SOA Děčín, HS, Kart. č. 57, Bürgschaftsbuch 1592-1610, fol. 33r, 23 février 1598.

comme il leur [convenait] avec leur grain bien-aimé, même si cette année, avec la bénédiction d'une riche moisson, il [était] extrêmement beau »[111].

On pourrait objecter là encore que les serfs qui se dérobaient aux moulins domaniaux ne cherchaient pas à réduire leurs dépenses, mais qu'ils se lançaient plutôt dans la lutte des classes : faire des profits contre l'oppresseur féodal était culturellement acceptable, mais les obtenir de ses voisins ne l'était pas. Pourtant les serfs de Friedland cherchaient aussi à tirer avantage les uns des autres dans des opérations commerciales ou foncières, et dans des interactions quotidiennes à l'intérieur du village. En 1655, Merten Nicht et Merten Blumberger, de Mildenau, rentraient d'Autriche de concert avec deux charrettes de vin qu'ils avaient « l'intention de vendre ensemble, à profit et perte ». Sur la route de Krzinenz en Bohême, « Blumberg vendit son vin au Comte von Marxin, le capitaine du Cercle, pour 6 *Gulden* », mais cacha à Nicht les termes de l'accord, en prétendant qu'il avait obtenu seulement 5 *Gulden* 1/2 sur l'affaire[112]. Non seulement ces deux villageois participaient à des transactions marchandes de leur propre chef, en parlaient explicitement comme d'une opération destinée à rapporter un profit, mais pour eux il allait de soi qu'ils allaient voyager à des centaines de kilomètres, conclure des affaires avec des clients nobles, et essayer de se tromper mutuellement pour arracher à l'autre une partie des profits. Leur attitude ne donne pas l'impression qu'ils se satisfaisaient d'un niveau fixe de consommation, ni qu'ils étaient peu enclins à maximiser les profits.

Les serfs cherchaient également à tirer parti les uns des autres dans les transactions foncières. En 1589, Jacob Leubner vendit à Michel Ehrentraut sa ferme à Neiderweigsdorf, mais « enleva secrètement tout le matériel de ferme[113]. » En 1611, Christoff Wolckstain accusa son cousin Christoff Wildner, plus riche que lui, d'avoir « acquis sa maison ou son exploitation au moyen d'actions infâmes, en faisant cadeau de 1/2 *Schock* au capitaine du domaine »[114]. En 1627, Christoff Strack de Raspenau prétendit que son voisin Jacob Weickert « s'était procuré sa ferme d'une manière infâme » en pièces dépréciées[115]. En 1650, Martha Kellerin de Haindorf accusa son fils Hans de « ne pas se conformer à son contrat de retraite selon les termes de l'acte d'achat de la ferme », et de ne pas rembourser une série d'emprunts se montant au total à presque 60 *Schock* ; elle était obligée de demander de l'aide au tribunal « pour qu'on lui rende ce qui lui appartient »[116]. En 1664, un serf de Mildeneichen fut convaincu d'avoir « passé sous silence » l'obligation d'effectuer un jour de travail à la scierie lors de l'achat d'une

111. SOA Děčín, HS, 2. cast, pobátky (Friedland) c. 11, Amtsprotokolle 1685-1687, fol. 20v, 9 septembre 1687.

112. SOA Děčín, HS, Kart. č. 79, Amtsprotokolle 1649-1655, fol. 196r, 19 juin 1655.

113. SOA Děčín, HS, Kart. č. 77, Amtsprotokolle 1582-1592, fol. 61r, 30 mai 1589.

114. SOA Děčín, HS, Kart. č. 77, Amtsprotokolle 1611-1616, fol. 6v, 6 juillet 1611.

115. SOA Děčín, HS, Kart. č. 78, Amtsprotokolle 1627, fol. 16v, 26 mars 1627.

116. SOA Děčín, HS, Kart. č. 79, Amtsprotokolle 1649-1655, fol. 96r, 4 juin 1650.

ferme abandonnée ; la fraude fut évaluée à 6 *Schock*[117]. Il ne s'agissait donc pas d'une économie dans laquelle ceux qui achetaient, vendaient ou héritaient de la terre se préoccupaient seulement d'atteindre un niveau de consommation suffisant. Tous ceux qui étaient partie prenante cherchaient leur propre avantage : les vendeurs déménageaient le matériel après avoir conclu une vente de ferme, et les acheteurs soudoyaient des officiers pour avoir un accès préférentiel aux propriétés, trichaient sur les contrats de retraite, et dissimulaient les caractéristiques d'une ferme qui auraient fait augmenter son prix.

Dans la vie quotidienne aussi, les vols et les fraudes étaient répandus, non seulement pour le bois ou la nourriture, mais aussi pour l'argent liquide. En 1595, Hanss Paul de Dörffel accusa Georg Kaulfers de Neiderweigsdorf « de lui avoir pris une pièce de 15 *Pfennig* »[118]. En 1662, Geörge Schäffer, de Hohenwalda, vola plus de 8 *Reichstaler* en argent liquide à l'un de ses compagnons, un domestique avec lequel il partageait une pièce sur la ferme du domaine. Il ne s'agissait pas simplement d'un délit exceptionnel dans une société où régnait par ailleurs la confiance, comme le montre le fait que son compagnon avait mis l'argent sous clef dans un coffre, et que Schäffer avait dû voler la clef dans son pantalon pendant la nuit[119]. Le vol entre serfs était omniprésent dans les familles et les communautés, et les serfs de Friedland se soupçonnaient couramment les uns les autres de chercher à gagner de l'argent de façon malhonnête.

Même au cours de leurs loisirs, nos hommes surveillaient de près leur portemonnaie. Dans la taverne du village, les serfs qui buvaient ensemble payaient d'habitude leur bière individuellement, et comptaient soigneusement leurs pièces. En 1617, une bagarre éclata dans celle de Dittersbach. D'après la description d'un témoin, « c'était au moment où ils étaient en train de payer la note de bière, et Hans était censé prendre l'argent, mais il dit, je vais le recompter encore une fois pour que ni moi ni vous ne soyons lésés ». Mais, selon un autre témoin, l'un des buveurs, avec lequel il voulait parier une chope de bière, répliqua qu'il ne lui faisait pas confiance, et « recompta l'argent encore une fois[120]. » Dans l'épisode, il est difficile de voir une économie morale de l'altruisme et de la réciprocité, par laquelle les agents chercheraient à satisfaire des besoins de base culturellement définis en plaçant « l'intérêt de la communauté avant l'intérêt personnel »[121]. C'était plutôt une économie dans laquelle, même dans le cadre de la sociabilité communautaire, chaque individu calculait sa note séparément, et soupçonnait les autres de rechercher le gain à ses dépens.

117. SOA Děčín, HS, Kart. č. 80, Amtsprotokolle 1661-1664, fol. 114, 20 mai 1664.

118. SOA Děčín, HS, Kart. č. 57, Bürgschaftsbuch 1593-1610, fol. 13v, 3 janvier 1595.

119. SOA Děčín, HS, Kart. č. 80, Amtsprotokolle 1661-1664, fol. 55-t, 3 juillet 1662.

120. SOA Děčín, HS, Kart. č. 78, Amtsprotokolle 1616-1619, fol. 70v-t, 29 décembre 1617.

121. PALLOT, 1999, p. 249.

Les contraintes dominantes : internes ou externes ?

Pour caractériser l'univers économique des serfs, il faudrait idéalement mesurer le degré de participation au marché, d'utilisation de la monnaie, et d'orientation vers le profit des différentes catégories de la population rurale. Tâche impossible, qui demanderait des informations quantitatives indisponibles pour la plupart des économies préindustrielles paysannes ! En leur absence, on ne saura jamais exactement dans quelle mesure les groupes sociaux de la campagne de Bohême utilisaient la monnaie, participaient aux marchés et essayaient d'améliorer leur position économique. De la même façon il est impossible d'évaluer quelle proportion des facteurs et des biens de production étaient échangée sur le marché plutôt que fournie ou consommée sur place. Cependant, les données présentées, toutes qualitatives qu'elles soient, révèlent que, pour tous les groupes sociaux et les deux sexes, des agents économiques utilisaient bien la monnaie, participaient à des transactions marchandes, et cherchaient à améliorer leur position économique ; et que ni les outils conceptuels ni les préférences nécessaires pour y parvenir ne leur étaient étrangères. Il est possible que nos observations concernent des individus particuliers dont les concepts ou les préférences aient été tout à fait étrangers à ceux de leurs voisins. Cependant, l'absence de toute condamnation morale de leurs activités – même de la part de ceux qui étaient en conflit avec eux – incite à admettre le contraire. Dans les archives, la fréquence même des références à l'argent, aux marchés et à la recherche du profit, ainsi que leur caractère d'évidence, suggèrent que ces notions étaient familières aux serfs de Bohême. Rien ne montre non plus que leurs transactions sur les marchés s'effectuaient sous la pression des grands propriétaires modernisateurs, des capitalistes des villes, ou des officiers éclairés de l'administration princière[122]. Si ces activités n'étaient pas universellement répandues dans cette économie, cela semble avoir été moins le fait de divergences internes dans les concepts ou les valeurs qu'en raison de contraintes externes. Et en vérité certaines de ces contraintes émanaient précisément des seigneurs, des gens des villes, et des administrateurs.

Premier frein : les monopoles commerciaux

La prolifération des monopoles et des monopsones des seigneurs formait un obstacle important – même s'il n'était pas insurmontable – qui entravait le fonctionnement de l'économie. En 1586, des serfs venus de l'ensemble du domaine vendaient du bétail à deux bouchers de Friedland qui emmenaient les bêtes à l'extérieur pour les négocier à un prix plus élevé. Ni les serfs ni les deux bouchers ne montrèrent la moindre réticence à s'engager dans des transactions marchandes. Ce qui faisait plutôt obstacle à la continuation de ce commerce fort actif, c'étaient les droits d'achat qui revenaient au seigneur : ils obligeaient les

122. Argument développé notamment dans KRIEDTE, MEDICK, et SCHLUMBOHM, 1981, p. 44, 99, 106, et *passim* ; et par SHANIN, 1971c, p. 248.

serfs à lui proposer d'abord le bétail à un prix préférentiel, avant de le vendre ailleurs. Dans cette affaire, les deux bouchers furent condamnés à une peine d'emprisonnement. La même année, un villageois de Mildenau fut arrêté à Seidenberg alors qu'il essayait de faire partir un certain nombre de poulets pour Görlitz. Là encore, la contrainte qui pesait sur ce grand commerce ne se trouvait pas dans une quelconque réticence culturelle chez l'opérateur, mais plutôt dans le fait que c'était « contraire aux ordres de Sa Gracieuse Seigneurie », ce qui valut à notre homme, là encore, le cachot[123]. En 1645, lorsque Georg Geissler, d'Ullersdorf, transportait un demi *Achtel* de bière de Zittau à Lichtenberg, son commerce d'import-export fut arrêté par le tribunal seigneurial qui l'accusa d'« introduire de la bière étrangère à l'intérieur du domaine[124]. »

Des monopoles comparables entravaient les échanges dans le secteur proto-industriel. Les seigneurs de Friedland faisaient appliquer des banalités sur la vente de filés de lin, et affermaient leurs droits de monopsone sur la toile à des marchands étrangers. En 1587, un serf de Bernsdorf, Michel Schöffer, fut convaincu d'avoir acheté du fil dans les villages et de le revendre à l'extérieur du domaine : il fut accusé de *Fürkauf*, le terme utilisé pour désigner ce commerce intermédiaire. Emprisonné, Schöffer fut remis en liberté sous une caution de 10 *Schock*; on apprit ensuite qu'il avait émigré à Seckendorf[125]. À Rückersdorf, en 1604, Wentzel Scheffer et Matz Sembdner, jetés en prison pour avoir vendu du fil à l'extérieur du domaine de Friedland, ne furent élargis qu'à condition de s'engager à ne plus recommencer leur trafic, sous peine d'une amende de 5 *Schock*[126]. Pour la toile de lin, des obstacles similaires limitaient la participation des serfs au marché. Au cours de l'année 1619, des tisserands plaidèrent à plusieurs reprises auprès du tribunal seigneurial pour qu'il les autorise à « vendre leur lin là où ils avaient l'opportunité de le faire », dans la mesure où les facteurs de la compagnie marchande de Nuremberg, à laquelle le seigneur avait vendu les privilèges d'achat du domaine, « ne leur avaient rien acheté ou ne voulaient pas les payer[127]. » On mesure l'omniprésence de l'entreprise serve et la détermination avec laquelle les officiers seigneuriaux en augmentaient les coûts quand ils n'y mettaient pas un terme.

Second frein : la réglementation administrative

Les agissements des officiers de l'administration princière formaient une deuxième catégorie d'entraves au bon fonctionnement de l'économie rurale. Loin de poursuivre une stratégie de « modernisation » visant à engager de force

123. SOA Děčín, HS, Kart. č. 77, Amtsprotokolle 1583-1592, fol. 29v, 22 juillet et 2 septembre 1586.

124. SOA Děčín, HS, Kart. č. 78, Amtsprotokolle 1645, fol. 52v, 26 juin 1645.

125. SOA Děčín, HS, Kart. č. 77, Amtsprotokolle 1583-1592, fol. 36r, 8 mars 1587.

126. SOA Děčín, HS, Kart. č. 57, Bürgschaftsbuch 1593-1610, fol. 50r, 9 janvier 1604.

127. SOA Děčín, HS, Kart. č. 78, Amtsprotokolle 1616-1619, fol. 153r, 4 mars 1619; SOA Děčín, HS, Kart. č. 78, Amtsprotokolle 1616-1619, fol. 204r, 21 septembre 1619.

les paysans dans des transactions marchandes de façon à ce qu'ils puissent payer les impôts, comme on le prétend souvent, les membres de la bureaucratie d'État s'interposaient dans nombre d'affaires que les serfs entreprenaient. En 1650, le gouvernement impérial à Prague imposa de nouveaux droits de douane sur les produits de Bohême exportés en Lusace. En retour, les gens de Lusace imposèrent de nouveaux péages, en disant que si les droits prélevés ici étaient abolis ils aboliraient les leurs. Les autorités de Friedland protestèrent auprès des officiers des douanes impériales, en faisant remarquer que les nouveaux droits signifiaient que « nos pauvres gens, dont les terres en culture sont très rares, et qui doivent gagner leur vie [en vendant] des objets en bois et d'autres choses de ce genre [...] seraient mis complètement à genoux ». Cependant, dans leur réponse, les officiers de l'administration impériale ne firent rien pour les aider :

> « Les gens de Lusace n'avaient rien à voir avec eux, ils pouvaient imposer les droits qu'ils voulaient ; dans cette affaire, ils se pliaient aux ordres et instructions de Sa Majesté ; et si nous avions à nous plaindre de quelque chose nous pouvions le faire auprès du seigneur Stadthalter, ou adresser une requête à Sa Majesté Impériale elle-même ; il fallait absolument en rester là[128]. »

Comme il apparut dans des procès qui survinrent ultérieurement, les nouvelles barrières douanières ne firent pas cesser l'activité des serfs, mais les engagèrent à un commerce clandestin, qui en élevait les coûts. Voici, en janvier 1651, des serfs de Friedland qui apportent en contrebande du lin à Zittau et ailleurs, « en-dehors du pays », n'hésitant pas à livrer du grain et d'autres marchandises en Silésie de l'autre côté de la frontière, sur des chemins détournés qui permettaient d'éviter les péages[129]. En 1657, Hans Mennich, de Wünschendorf, accusa un homme d'Einsiedel, de l'avoir dénoncé pour son commerce de lin au receveur des douanes comme contrebandier[130]. Tous ces ruraux asservis, les ouvriers du bois, les tisserands en lin, les charretiers, et les marchands de grain du domaine de Friedland, ne manifestaient donc aucun dégoût à l'égard des activités orientées vers le marché. Bien au contraire : ils faisaient de leur mieux pour y prendre part, malgré les divers obstacles institutionnels.

Troisième frein : les corporatismes urbains

Que des « capitalistes » des villes aient incité les agents d'une économie de subsistance à faire du commerce et à se préoccuper du profit n'est guère soutenable non plus. Au contraire, ils représentaient plutôt un facteur gênant pour des serfs qui recherchaient une liberté commerciale. Les membres des communautés de métiers menaient une bataille perpétuelle contre les tentatives des serfs pour « empiéter » sur leurs monopoles. En Bohême, les corporations étaient beaucoup moins puissantes qu'elles ne l'étaient plus à l'Ouest : dès lors que leurs intérêts

128. SOA Děčín, HS, Kart. č. 79, Amtsprotokolle 1649-1655, fol. 103r, 14 juin 1650.

129. SOA Děčín, HS, Kart. č. 79, Amtsprotokolle 1650-1651, fol. 19v-20r, 24 janvier 1651.

130. SOA Děčín, HS, Kart. č. 79, Amtsprotokolle 1656-1660, fol. 24, 11 janvier 1657.

entraient en conflit avec ceux du seigneur, ils n'étaient pas pris en compte. Mais si les privilèges des corporations ne lui faisaient pas tort – ou s'il pouvait en bénéficier –, les officiers seigneuriaux les faisaient respecter. En 1662, un serf de Schönwalda, fut accusé d'avoir « vendu un bœuf à un boucher à Marglissa, au mépris des privilèges de la corporation des bouchers de Friedland ». Il se défendit en accusant ces derniers de « prendre la liberté d'acheter du bétail et de le revendre immédiatement, en prenant un profit, à des bouchers étrangers de l'autre côté de la frontière »[131].

Là encore, ni les serfs éleveurs de bétail dans les villages de Bohême, ni les bouchers des corporations dans les bourgs de la région, asservis eux aussi, ne manifestaient la moindre réticence à se lancer dans des transactions profitables. En revanche, ce qui leur paraissait effectivement pesant, c'étaient les privilèges des corporations et les règlements seigneuriaux. Deux contrevenants furent soumis ainsi à de sévères amendes au profit du propriétaire et de la corporation des bouchers. De la même façon, en 1686, un villageois « très pauvre » de Ringenhain, Geörge Neumann, fut dénoncé par la corporation des potiers de Friedland pour avoir pris la liberté de faire construire un four dans une salle de sa maison par un potier qui enfreignait la réglementation. On le voit bien, ce qui gênait Neumann dans ses efforts pour établir cet atelier de poterie rural, ce n'était point l'absence de désir d'enrichissement. Mais les potiers des métiers urbains se plaignirent que cela allait « à l'encontre des privilèges qu'ils ont » ; et ils ajoutèrent vertueusement que « du fait que le contrevenant Heinrich Schubert est en fuite [pour des raisons religieuses] et bien que serf de Friedland, se trouve actuellement à Dörffel, ils voulaient porter cela tout de suite à l'attention des autorités ». Les officiers seigneuriaux condamnèrent Neumann à une amende de 10 *Reichstaler* parce qu'il n'avait pas averti les autorités de la fuite d'un autre serf, et « n'avait pas demandé l'autorisation » d'installer le four ; ils ajoutèrent qu'il convenait de « protéger le métier et les objets fabriqués dans le cadre de la corporation[132] ».

Quatrième frein : la surveillance mutuelle des serfs

Enfin, la dernière série de contraintes qui pesaient sur l'économie rurale tenait à l'omniprésence des rentes et droits seigneuriaux. Dans cet environnement, c'étaient les serfs eux-mêmes qui surveillaient de plus près les activités de leurs voisins ; et l'on pouvait compter sur ces derniers pour qu'ils mobilisent à leur tour les règlements seigneuriaux en vue de protéger leur propre position. Les boulangers de village devaient payer des droits au seigneur. Ceux qui exerçaient avec une licence, comme à Rückersdorf en 1645, étaient encouragés à dénoncer au tribunal seigneurial ceux qui n'étaient pas inscrits au registre du tribunal sei-

131. SOA Děčín, HS, Kart. č. 80, Amtsprotokolle 1661-1664, 1er août 1662, fol. 57.

132. SOA Děčín, HS, 2. cast, pobátky (Friedland) c. 11, Amtsprotokolle 1685-1687, fol. 31r, 24 avril 1686.

gneurial, cuisaient du pain librement et ne versaient aucun droit[133]. En 1651, les boulangers des villages de Ober- et Niederwittig obtinrent du capitaine du domaine de Reichenberg qu'il portât plainte auprès du tribunal seigneurial de Friedland contre Christoph Zickhert de Hohenwalda : ce dernier « faisait cuire et apportait des petits pains aux villages de Ober- et Niederwittig, sur le domaine de Reichenberg, et les vendait. » Non seulement Zickhert tirait sa farine de moulins « étrangers », ce qui réduisait les revenus seigneuriaux, mais en plus il vendait moins cher et empié[tait] sur les droits des boulangers qui, travaillant sur place, devaient payer des droits seigneuriaux. Finalement, il fut décidé qu'il devrait payer 15 *Kreuzer* à la Saint-Georges, et 15 autres à la Saint-Michel pour sa boulange ; c'était seulement parce que son village était déshérité qu'il devait s'acquitter d'une somme aussi basse[134]. Zickhert avait commencé par être tenancier de taverne avant de devenir boulanger ; il cherchait le moulin le moins cher pour moudre son grain et il trouvait son gain en élargissant ses débouchés : toutes ces activités entrepreneuriales n'étaient pas entravées par un quelconque refus de sa part de participer au marché ou de donner plus d'ampleur à son entreprise ; ce qui les gênaient plutôt, c'étaient les plaintes de ceux qui, comme lui, étaient des serfs, et que l'on obligeait à subvenir à leurs besoins dans le cadre seigneurial.

*
* *

La Bohême préindustrielle ne peut prétendre constituer une enclave de modernité économique. Son économie rurale souffrait de maux indiscutables : l'information faisait défaut, les transactions restaient clairsemées dans bien des secteurs, les risques étaient élevés, l'insécurité régnait, et les plus pauvres étaient au bord de la famine. Si on les compare au reste de l'Europe, les niveaux de vie, ou du moins ce que l'on peut en mesurer à travers l'espérance de vie, se situaient vers le bas de l'échelle[135]. Au début du XIX^e^ siècle, la Bohême allait devenir le cœur industriel des possessions des Habsbourg, mais en 1583 son décollage économique était encore loin. Pourtant nous avons vu que les serfs de Bohême avaient une compréhension très claire des concepts économiques « modernes », de salaire, de prix, de rente, de capital, d'intérêt, et de profit ; en outre ils manifestaient un empressement indéniable à conclure des transactions marchandes, à utiliser la monnaie, et à améliorer leur position économique individuelle. Ils le faisaient partout où c'était possible, en se glissant dans les failles d'un système institutionnel extrêmement contraignant.

133. SOA Děčín, HS, Kart. č. 78, Amtsprotokolle 1645, fol. 21v, 29 mai 1645.

134. SOA Děčín, HS, Kart. č. 79, Amtsprotokolle 1650-1651, fol. 16r et v, 13 janvier 1651.

135. Voir, par exemple, la discussion sur la faiblesse de l'espérance de vie que révèle la structure par âges de la population, d'après les recensements des XVI^e^ et XVII^e^ siècles en Bohême : CERMAN, 1994, p. 154-159 ; GRULICH et ZEITLHOFER, 1997, p. 31.

Ces conclusions ont deux implications principales. Premièrement, elles repoussent les frontières orientales de la culture économique « moderne » beaucoup plus loin qu'on ne le pensait habituellement ; il est même possible que l'on doive les placer encore plus à l'est, au-delà des frontières de l'Europe. Deuxièmement, elles remettent en cause la pertinence de la notion de « culture paysanne » lorsqu'il s'agit de rendre compte des causes de la stagnation économique. Les chercheurs en sciences sociales ont souvent attribué les échecs du développement des économies rurales, à la fois dans le Tiers-Monde d'aujourd'hui et dans l'Europe centrale et orientale pré-industrielle, à des concepts et préférences qui empêchaient les paysans de minimiser leurs coûts, de maximiser leurs profits, et de répondre aux changements qui affectaient les contraintes de leur environnement pour l'adoption de nouvelles techniques. Bien sûr, c'est seulement après une analyse plus approfondie du fonctionnement des économies d'Europe centrale et orientale sous le second servage que l'on pourra arriver à une compréhension satisfaisante des causes de la pauvreté et du sous-développement qui y régnaient. En attendant, les sources disponibles dans le cas du domaine de Friedland suggèrent quand même une chose : la réussite économique des serfs de Bohême était entravée non pas par des facteurs internes et culturels, mais par des facteurs externes et institutionnels. Ces aspects de leur univers économique sont à explorer en priorité.

Bibliographie

BRUNNER, Otto, « Das "Ganze Haus" und die alteuropäische "Ökonomik" » *in* BRUNNER, Otto, *Neue Wege der Verfassungs- und Sozialgeschichte*, 2e éd., Göttingen, Vandenhoeck et Ruprecht, 1968, p. 103-127.

CERMAN, Markus, « Bohemia after the Thirty Years' War : Some Theses on Population Structure, Marriage and Family, *Journal of Family History*, 19, 1994, p. 149-175 ;

—, *Proto-industrialisierung und Grundherrschaft. Ländliche Sozialstruktur, Feudalismus und proto-industrielles Heimgewerbe in Nordböhmen vom 14. bis zum 18. Jahrhundert (1381-1790)*, Ph.D. dissertation, University of Vienna, 1996 ;

—, « Gutsherrschaft vor dem "Weißen Berg". Zur Verschärfung der Erbuntertänigkeit in Nordböhmen 1380 bis 1620 », *in* PETERS, Jan, (éd.) *Gutsherrschaftsgesellschaften im europäischen Vergleich*, Berlin, Akademie Verlag, 1997, p. 91-111 ;

—, « Gutshenshaft und untertäniges Gewerbe : die Herrschaften Frydlant und Liberec in Nordböhmen », *Jahrbücher für Geschichte Osteuropas*, 47, 1999, p. 2-19.

CHAYANOV, Alexandre V., *Die Lehre von der bäuerlichen Wirtschaft. Versuch einer Theorie der Familien-Wirtshaft in Landbau*, Berlin, P. Parey, 1923, 132 p. (éd. anglaise : *The Theory of Peasant Economy*, 1966 ; éd. française : *L'Organisation de l'économie paysanne*, Paris, Librairie du Regard, 1990) ;

—, « On the Theory of Non-Capitalist Economic Systems », *in* THORNER, D., KERBLAY, B., et SMITH, R. E. F. (éd.), *A. V. Chayanov on the Theory of the Peasant Economy*, Manchester, Manchester University Press, 1986, p. 1-28 ;

—, « Introduction » to « Peasant Farm Organization », *in* THORNER, D., KERBLAY, B., and SMITH, R. E. F. (éd.), *A. V. Chayanov on the Theory of the Peasant Economy*, Manchester, Manchester University Press, 1986, p. 35-51 ;

—, « Peasant Farm Organization », *in* THORNER, D., KERBLAY, B., et SMITH, R. E. F., (éd.), *A. V. Chayanov on the Theory of the Peasant Economy,* Manchester, Manchester University Press, 1986, p. 29-270.

DUMONT, L., *Homo Hierarchicus : The Caste System in India and its Implications,* Chicago, University of Chicago Press, 1981.

FIGES, Orlando, *Peasant Russia, Civil War,* Oxford, Clarendon, 1989.

GALESKI, Boguslav, *Basic Concepts of Rural Sociology,* Manchester, Manchester University Press, 1972.

GRULICH, Josef, et ZEITLHOFER, Hermann, « Lebensformen und soziale Muster in Südböhmen im 16 und 17. Jahrhundert, *Jihočesky Sbornik Historicky,* 66, 1997-1998, p. 28-53.

HOCH, Steven, « The Serf Economy and the Social Order in Russia », *in* BUSH, M. L. (éd.), *Serfdom and Slavery : Studies in Legal Bondage,* Harlow, Longman, 1996, p. 311-322.

HROCH, Miroslav, et PETRÁŇ, Josef, *Das 17. Jahrhundert–Krise der Feudalgesellschaft?,* Hamburg, Hoffmann und Campe, 1981.

IMHOF, Arthur E., *Lost Worlds : How our European Ancestors Coped with Everyday Life and Why Life is so Hard Today,* Charlottesville (Virginia)/Londres, University Press of Virginia, 1996 ; éd. originale allemande : Munich, C. H. Beck'sche Verlag, 1984.

KAIWAR, Vasant, « Property Structures, Demography and the Crisis of Agrarian Economy in the Colonial Bombay Presidency », *Journal of Peasant Studies,* 19, 1992, p. 255-300.

KERBLAY, Basile, « Chayanov and the Theory of Peasantry as a Specific Type of Economy », *in* SHANIN, Teodor, (éd.), *Peasants and Peasant Societies,* Harmondsworth, Penguin, 1971, p. 150-160.

KISCH, H., « From Monopoly to Laissez-Faire », *Journal of European Economic History,* 1, 1972, p. 298-407.

KLIMA, Arnošt, *Economy, Industry and Society in Bohemia in the 17th-19th centuries,* Prague, Charles University, 1991.

KRIEDTE, Peter, MEDICK, Hans, et SCHLUMBOHM, Jürgen, *Industrialization before Industrialization : Rural Industry in the Genesis of Capitalism,* Cambridge, Cambridge University Press, 1982 ; éd. allemande originale : Göttingen, Vandenhoek et Ruprecht, 1977.

KULA, Witold, *Théorie économique du système féodal. Pour un modèle de l'économie polonaise (XVIe-XVIIIe siècles),* Paris, 1970 ; éd. polonaise originale : Warsaw, 1962 ;

—, *An Economic Theory of the Feudal System : Towards a Model of the Polish Economy, 1500-1800,* London, N.L.B., 1976 ; éd. polonaise originale : Warsaw, 1962.

LANDES, David, *The Wealth and Poverty of Nations,* Londres, Little, Brown, 1998.

LITTLE, Ian M. D., *Economic Development : Theory, Policy, and International Relations,* New York, Basic Books, 1982.

MACFARLANE, Alan, *The Origins of English Individualism,* Oxford, Blackwell, 1978.

MAUR, Eduard, « Vrchnosti a poddaní za tšicetleté války [L'autorité seigneuriale et le serf au cours de la guerre de Trente Ans] », *Folia Historica Bohemica,* 8 (1985), p. 241-264 ;

—, « Staat und lokale Obrigkeiten in Böhmen : Entwicklung, 1650-1750 », *in* CERMAN, MARKUS, et LUFT, Robert (éd.), *Untertanen, Herrschaft und Staat in Böhmen und im « Alten Reich »,* Munich, Collegium Carolinum, à paraître, 2001.

MIRONOV, Boris N., « The Russian Peasant Commune after the Reforms of the 1860s », *in* EKLOF, Ben, et FRANK, Stephen P. (éds.), *The World of the Russian Peasant : Post-Emancipation Culture and Society,* Boston, Unwin Hyman, 1990, p. 7-44 ;

—, « When and Why was the Russian Peasantry Emancipated ? », *in* BUSH, M. L., (éd.), *Serfdom and Slavery : Studies in Legal Bondage,* Harlow, Longman, 1996, p. 323-347.

OGILVIE, Sheilagh C., et EDWARDS, J. S. S., « Female Household Heads and the "Second Serfdom" : Evidence from Bohemia', *Journal of Economic History,* 60, 2000, p. 961-994.

PALLOT, Judith., *Land Reform in Russia 1906-1917,* Oxford, Clarendon, 1999.

POLANYI, Karl, *The Great Transformation,* New York, Rinehart, 1957.

REDFIELD, Robert, *Peasant Society and Culture,* Chicago, University of Chicago Press, 1960.

SCOTT, James C., et KERKVLIET, Benedict, J., « The Politics of Survival : Peasant Response to "Progress" in Southeast Asia », *Journal of Southeast Asian Studies,* 4, 1973, p. 241-268 ;

—, *The Moral Economy of the Peasant,* New Haven (Connecticut)/Londres, Yale University Press, 1976 ;

—, « Protest and Profanation : Agrarian Revolt and the Little Tradition », *Theory and Society,* 4, 1977, « Part I », 1-38, « Part II », p. 211-246.

SHANIN, Teodor, « Introduction », *in* SHANIN, Teodor, (éd.), *Peasants and Peasant Societies,* Harmondsworth, Penguin, 1971, p. 11-20 ;

—, « A Russian Peasant Household at the Turn of the Century », *in* SHANIN, Teodor, (éd.), *Peasants and Peasant Societies,* Harmondsworth, Penguin, 1971, p. 32-36 ;

—, « Peasantry as a Political Factor », *in* SHANIN, Teodor (éd.), *Peasants and Peasant Societies,* Harmondsworth, Penguin, 1971, p. 238-263 ;

—, *The Awkward Class,* Oxford, Clarendon, 1972 ;

—, « The Nature and Logic of the Peasant Economy», *Journal of Peasant Studies,* 1, 1973-1974 ;

—, « Chayanov's Message : Illuminations, Miscomprehensions, and the Contemporary "Development Theory" », *in* THORNER, D., KERBLAY, B., et SMITH, R. E. F., (éd.), *A. V. Chayanov on the Theory of the Peasant Economy,* Manchester, Manchester University Press, 1986, p. 1-24.

TAYLOR, E., *Historia Rozwoju Ekonomiki [Histoire du développement économique],* Warsaw, 1958.

THOMAS, William I., et ZNANIECKI, Florian, *The Polish Peasant in Europe and America,* 2e éd., New York, 1985 ; éd. originale : 1918.

THOMSON, J. K. J., « Variations in Industrial Structure in Pre-Industrial Languedoc », *in* BERG, M., HUDSON, P., et SONENSCHER, M., (éd.), *Manufacture in Town and Country before the Factory,* Cambridge, Cambridge University Press, 1983, p. 61-91.

WOLF, Eric, « Types of Latin American Peasantry : A Preliminary Discussion », *American Anthropologist,* 57, 1955, p. 452-471 ;

—, *Peasant Wars of The Twentieth Century,* New York/London, Harper et Row, 1969.

WUNDER, Heide, « Agriculture and Agrarian Society », *in* OGILVIE, Sheilagh, (éd.), *Germany : A New Social and Economic History,* vol. II : *1630-1800,* Londres, 1996, p. 63-99.